



# NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

## FCPE SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME

**Rapport annuel**

du 01/04/2023 au 28/03/2024

**Conseil de surveillance**



# Présentation des intervenants

## Société de gestion

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738

43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## Teneur de comptes conservateur de parts

**NATIXIS INTEREPARGNE**

N° RCS PARIS 692 012 669

59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## Dépositaire

**CACEIS BANK**

N° RCS PARIS 692 024 722

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

## Commissaire aux comptes

**MAZARS**

61, rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense Cedex

## Délégataire comptable

**CACEIS FUND ADMINISTRATION**

N° RCS PARIS 420 929 481

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

## Contacts

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

*Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.*



# Sommaire

Page

|                                                                         |           |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Rapport de Gestion</b>                                            | <b>4</b>  |
| <b>a) Politique d'investissement</b>                                    | <b>4</b>  |
| ■ Environnement économique                                              |           |
| ■ Evolution des marchés                                                 |           |
| ■ Politique de gestion                                                  |           |
| <b>b) Informations sur l'OPC</b>                                        | <b>10</b> |
| ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice     |           |
| ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir |           |
| ■ OPC Indiciel                                                          |           |
| ■ Fonds de fonds alternatifs                                            |           |
| ■ Réglementation SFTR en EUR                                            |           |
| ■ Accès à la documentation                                              |           |
| <b>c) Informations sur les risques</b>                                  | <b>11</b> |
| ■ Méthode de calcul du risque global                                    |           |
| ■ Effet de levier                                                       |           |
| ■ Exposition à la titrisation                                           |           |
| ■ Gestion des risques                                                   |           |
| ■ Gestion des liquidités                                                |           |
| ■ Traitement des actifs non liquides                                    |           |
| <b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>   | <b>13</b> |
| <b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>                      | <b>14</b> |
| <b>3. Frais et Fiscalité</b>                                            | <b>24</b> |
| <b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>                      | <b>26</b> |
| <b>5. Comptes de l'exercice</b>                                         | <b>32</b> |
| <b>6. Annexe(s)</b>                                                     | <b>56</b> |



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Environnement économique

#### Commentaire sur l'environnement macro-économique

Les craintes concernant la résistance à la baisse de l'inflation sont restées fortes tout au long de l'année 2023, et ont conduit les grandes banques centrales à durcir leur politique monétaire jusqu'au deuxième semestre de l'année dernière : le taux de Fed funds a été relevé jusqu'à l'été avec une dernière fourchette de [5,25%-5,50], tandis que la BCE a relevé le taux de refinancement des banques jusqu'à 4,5% en septembre dernier.

Sur l'année en revue, l'inflation américaine a cependant reflué de 5% à 3,3% tandis que celle de la zone euro est passée de 6,9% à 2,4%.

Le scénario d'atterrissage en douceur de l'économie mondiale semble d'actualité cette année, un scénario conforté par des statistiques d'activité économique plus favorables que prévu aux Etats-Unis et des signes de stabilisation en Europe. En contrepartie d'un ralentissement de l'activité différé au 2ème semestre, les premiers mouvements de détente des taux d'intérêt directs ont cependant été décalés dans le temps et une seule baisse est attendue à la mi-2024 pour la BCE, tandis que la Réserve Fédérale américaine attendra probablement septembre.

Nos attentes de croissance mondiale pour 2024 sont stables à +2,9% et continuent de bénéficier de la résilience des Etats-Unis, dont le PIB est encore attendu en progression de plus de 2% cette année. La révision en hausse de la croissance du PIB américain au 4ème trimestre de 2023 (à 3,2% en rythme annualisé) a d'ailleurs conduit les investisseurs à modérer quelque peu leurs attentes de baisse des taux directs, même si le président de la Fed, Jerome Powell, a réaffirmé que le mouvement de baisse des taux interviendrait bien dès cette année.

Aux Etats-Unis, le premier semestre semble devoir s'inscrire dans la continuité du second semestre 2023, avec une croissance toujours soutenue par une demande interne solide, elle-même stimulée par la résistance du marché de l'emploi et des salaires réels. Si la pression des hausses de salaires explique également la résistance à la baisse des prix dans les services, on notera aussi que l'ISM Manufacturier est repassé en territoire d'expansion (à 50,3) pour la première fois depuis octobre 2022. Nous estimons toutefois que le rythme de croissance devrait graduellement se réduire au second semestre en l'absence de stimulus budgétaire spécifique : nous tablons sur un rythme annualisé de croissance du PIB de 0,9% au second semestre, à comparer à un rythme de 2,7% au premier semestre.

En Europe, les enquêtes d'activité au premier trimestre de 2024 semblent suggérer une stabilisation de l'activité économique et l'indice Citi des surprises économiques montre une amélioration graduelle. Si la situation du secteur industriel allemand demeure préoccupante - même si elle a cessé de se dégrader - l'activité est plus dynamique en Italie et en Espagne.

A noter que le marché du travail se caractérise par des goulots d'étranglement, comme aux Etats-Unis et le niveau des négociations salariales dans certains pays rendent difficile le retour rapide à un taux d'inflation compatible avec la limite de 2%.



# 1. Rapport de Gestion

En Asie, il n'est pas évident que l'année du Dragon porte chance à l'économie chinoise. Même si certaines données macro-économiques se sont redressées (PMI Manufacturier, consommation touristique, demande interne), les pressions déflationnistes demeurent et les investissements directs étrangers sont toujours au plus bas.

## Commentaire sur les marchés financiers

L'année écoulée a été marquée par une forte volatilité et mais l'appréciation globale des actifs obligataires, qui s'est notamment manifestée à partir de novembre, a permis une forte progression des marchés d'actions.

Les marchés obligataires ont été soumis à de fortes pressions vendeuses tant aux Etats-Unis qu'en zone euro jusqu'en octobre 2023, compte tenu à la fois de la bonne tenue de l'activité aux Etats-Unis, mais aussi et surtout de la tonalité « higher for longer » des banques centrales, qui ont toujours donné la priorité à la lutte contre l'inflation, notamment aux Etats-Unis où l'économie bénéficie encore d'un soutien budgétaire encore très important. Il est vrai aussi que la hausse du prix du baril de pétrole pendant l'été 2023 - sous la pression des baisses de production décidées par l'OPEP+ - n'a pas aidé.

Sur l'année écoulée, les obligations du Trésor américain à 10 ans ont vu leur taux grimper de 3,47% à 5% (octobre) avant de redescendre à 4,20% fin mars 2024. De son côté, le Bund 10 ans a vu son rendement se maintenir stable autour de 2,30% sur l'année écoulée à fin mars, mais avec une forte volatilité, puisqu'il a atteint un plus haut de 2,97% en octobre, puis un point bas de 1,89% (fin décembre), avant de finir à 2,297%. A noter que l'inversion des courbes de taux est toujours de rigueur.

L'année écoulée s'est traduite par un redressement des indices Bloomberg Global Aggregate Eur Hedged et Euro Aggregate, qui ont gagné respectivement +2,1% en euros et 4,6%. Ils s'inscrivent toutefois en recul de -0,33% et -0,37% sur l'ensemble du premier trimestre 2024. On notera aussi une performance très positive des marchés de crédit, comme en témoigne la hausse de +6,8% de l'indice Bloomberg Eur Aggregate Corporate, représentatif des marchés « investment grade », sur un an glissant.

L'orientation plus favorable des marchés de taux et la perspective d'un plateau puis d'un recul des taux directeurs des banques centrales a permis un net rebond des marchés d'actions sur la période : sur un an glissant, à fin mars, l'indice MSCI World AC a affiché une performance de +25,7% en \$ et de +25,9% en €. La parité de l'euro contre dollar est resté assez stable autour de 1,08.

On notera que le rebond a davantage profité aux valeurs américaines (+29,9% en \$ pour le S&P500) qu'aux valeurs européennes (+15,8% en € pour le Stoxx Europe 600 et +21,7% pour l'Euro Stoxx 50). Les marchés émergents, en revanche, ont déçu - sous la pression du marché chinois et malgré la bonne tenue des marchés d'Amérique Latine - avec une progression limitée à +8,3% en \$.



# 1. Rapport de Gestion

On remarquera aussi que, sur l'année écoulée à fin mars 2024, la remontée des taux longs aux Etats-Unis n'a pas pénalisé particulièrement les valeurs de croissance comme ce fut le cas en 2022, bien au contraire : dopé par les grandes valeurs de croissance américaines, le MSCI World Growth (+32% en €) a largement devancé le MSCI World Value (+19,4%). Cette observation ne vaut toutefois pas pour le marché européen où les deux approches étaient au coude-à-coude : sur un an glissant, le MSCI Europe Value (+14,6%) fait quasiment jeu égal avec le MSCI Europe Growth (+14,8%). En revanche, les petites valeurs ont été à la traîne, comme en témoigne la progression moins forte du MSCI Europe Small Cap (+10,2%).

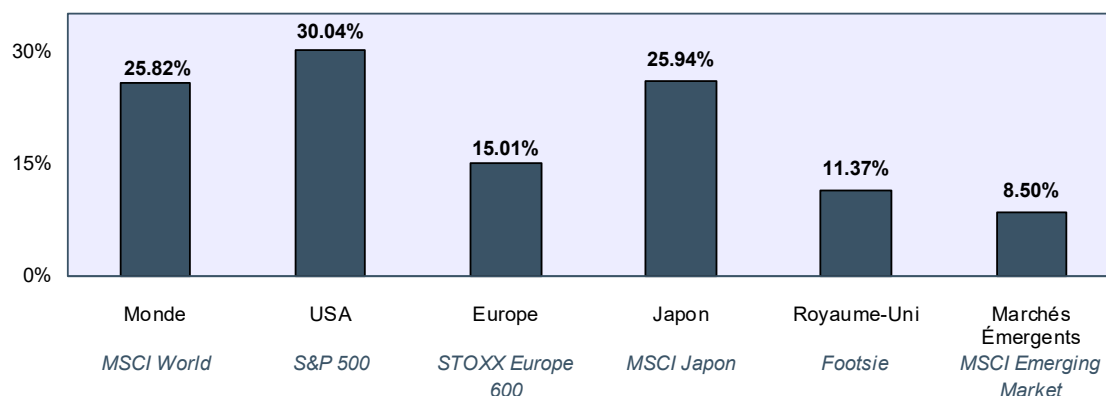


# 1. Rapport de Gestion

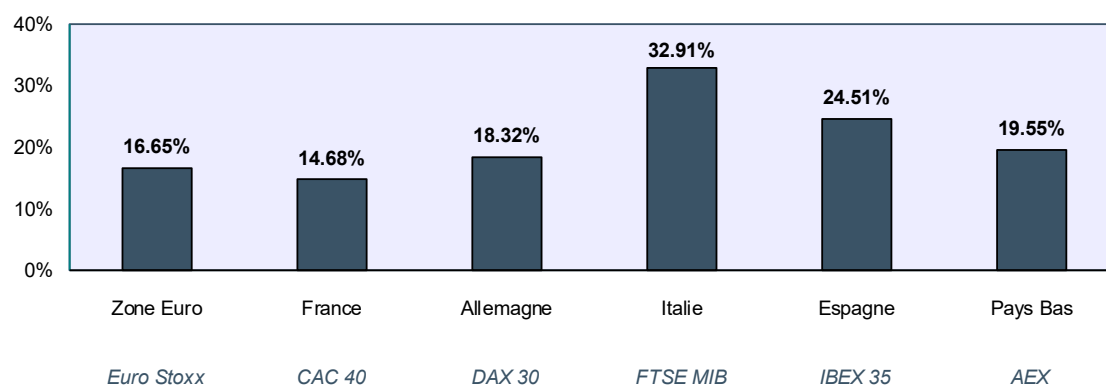
## ■ Evolution des marchés

### ■ Actions

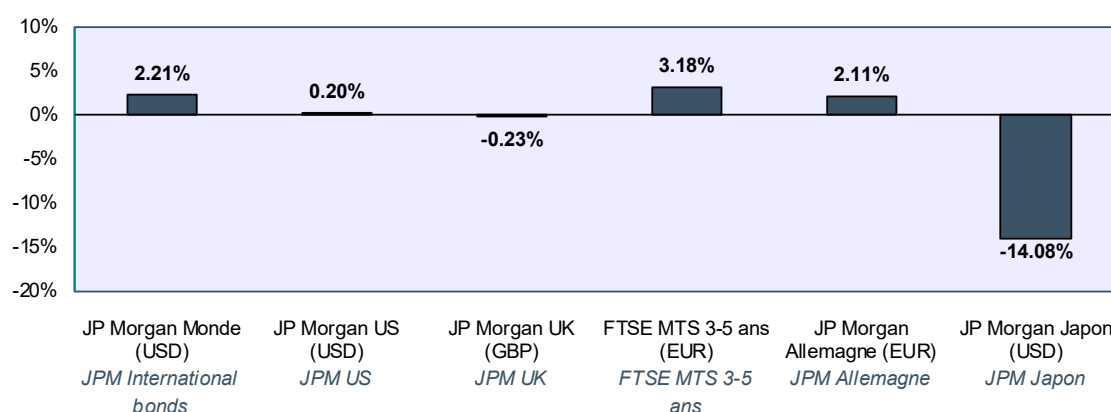
Du 31/03/2023 au 28/03/2024



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



### ■ Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

### ■ Monétaire

| Taux interbancaire 3 mois | 28/03/2024<br>(en %) | 31/03/2023<br>(en %) |
|---------------------------|----------------------|----------------------|
| Zone Euro                 | 3.89                 | 3.04                 |
| Royaume-Uni               | 5.30                 | 4.42                 |
| USA                       | 5.56                 | 5.19                 |
| Japon                     | 0.24                 | 0.07                 |



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Politique de gestion

L'actif du FCPE « Sélection DNCA Actions Euro PME » est investi en totalité et en permanence en parts (Code ISIN : FR0013017902) de Fonds « DNCA Actions Euro PME », et à titre accessoire, en liquidités.

DNCA Actions Euro PME : Politique d'investissement arrêtée au 28 mars 2024

### Point sur l'année 2023-2024 arrêtée à mars

L'indice MSCI EMU small cap calculé dividendes réinvestis a gagné +9,23% sur la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 28 mars 2024.

Le deuxième trimestre calendaire a été marqué par un ralentissement économique laissant craindre une récession, et entraînant donc un déplacement vers les secteurs les plus défensifs au dépend des secteurs plus cycliques. Les taux d'intérêts proches d'un maximum étaient proches d'un maximum. Puis la politique restrictive des banques centrales a commencé à donner des résultats : la croissance économique ralentit au 4<sup>ème</sup> trimestre calendaire, cela s'est vu dans les indices PMI composites ; l'inflation aussi a diminué, par conséquent les banques centrales ont arrêté de remonter les taux directeurs, une baisse était même envisagée en 2024. L'espoir d'une possible baisse des taux l'année prochaine conjuguée à une atterrissage en douceur de l'économie s'est traduit par une détente très significative des taux à 10 ans et par un rebond boursier de fin d'année. Cette situation s'est confirmée au début d'année 2024, avec une économie mondiale (et surtout aux Etats-Unis) qui reste très résiliente, une inflation qui continue de se normaliser. Alors que la Fed semble retarder la perspective de baisse des taux compte tenu de la vigueur de l'économie américaine, la BCE envoie des signes qui laissent espérer une baisse en fin de semestre, ce qui rassure les marchés. Les microcaps (-8,84%) n'ont pas profité de ce rebond du marché sur un an, les craintes de récession, les taux d'intérêt élevés ont généré une aversion au risque, affectant particulièrement les plus petites valeurs.

Sur l'exercice, DNCA Actions EURO PME Europe affiche une performance pour la Part F de : -3,15% contre -8,84% pour son indicateur de référence (100% MSCI EMU Microcap DNR).

### Les performances passées ne présagent en rien des performances futures.

La surperformance annuelle provient des bons choix de titres qui bénéficient des thèmes porteurs : la digitalisation, les objets connectés. En revanche, le thème de l'énergie renouvelable a été peu porteur dans un contexte de hausse de taux et baisse de subventions qui ont gelé certains marchés. Nous continuons à suivre les critères ESG de nos valeurs, qui nous a permis d'augmenter la qualité des sociétés retenues.

Les meilleurs choix ont été réalisés sur Rovi, GTT, Musti Group, Suess Microtec, Puuilo.

Les détracteurs ont été Ekinops, Soitec, Equasens, Alfen, Lu-Ve.

En France, nous avons constitué une position sur Manitou (qui bénéficie de la disponibilité de composants pour livrer ses engins), sur Argan (immobilier logistique), sur Mersen (transition énergétique), Infotel (informatique), Guerbet (radiologie) ; nous avons vendu les dossiers décevants comme Euroapi (plusieurs profits warnings), Chargeurs (offre de rachat partielle), Volitalia (faible résultat d'exploitation), ou Alfen (aux Pays Bas). En Allemagne, nous avons acheté Kontron (objets connectés), Jenoptik et vendu Cancom. Nous avons bénéficié de quelques opa sur Opdenenergy (racheté par Antin), Musti (animaux de compagnie), Boiron (laboratoire homéopathique).



# 1. Rapport de Gestion

Les principales entrées portefeuille sur la période ont été Mersen, Kontron, Guerbet, Manitou, Jenoptik.

Les principales sorties ont été Alfen, Euroapi, Volitalia, Chargeurs, IMCD.

Le niveau des liquidités s'établit en fin de période à 1,2% du portefeuille et l'actif net à 305,4 millions d'euros.

## **Les perspectives pour 2023-2024**

L'inflation se normalise tandis que la croissance économique ne cesse de surprendre positivement. Bien que cela retarde légèrement les premières baisse des taux des banques centrales, le scénario en or d'atterrissage en douceur ne cesse de se renforcer. Ainsi, les petites capitalisations, plus agiles et dynamiques en face de reprise économique devraient surperformer.

Du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 28 mars 2024, la performance du FCPE Sélection DNCA Actions Euro PME s'établit ainsi à :

Part I : -3,49%

Part RE : -4,80%

Part CO : -3,88%

Part A1 : -3,97%

Part A0 : -3,48%

Part A2 : -4,17%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                  | Mouvements ("Devise de comptabilité") |              |
|-------------------------|---------------------------------------|--------------|
|                         | Acquisitions                          | Cessions     |
| DNCA ACTIONS EURO PME F | 29 627 614,72                         | 8 510 727,97 |

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 100,97%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,97%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



# 1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

## ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

### **Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8**

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-lexercice-des-droits-de-vote>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023\* : 26 475 811 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €

Effectifs concernés : 336

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €

- Cadres supérieurs : 2 777 750 €

- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA ACTIONS EURO PME. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,30% TTC, dont 0,30% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,99% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A0.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA ACTIONS EURO PME. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,80% TTC, dont 0,80% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,99% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A1.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA ACTIONS EURO PME. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 4,01% TTC, dont 3,02% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,99% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A2.

Les provisions réalisées sur la part A2 sont erronées ; une correction sera réalisée sur l'exercice suivant, ce qui amènera les frais de gestion directs effectifs à 1,01%.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA ACTIONS EURO PME. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,70% TTC, dont 0,70% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,99% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME CO.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA ACTIONS EURO PME. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,30% TTC, dont 0,30% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,99% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA ACTIONS EURO PME. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,67% TTC, dont 1,67% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,99% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME RE.

Pour l'ensemble des parts, une rétrocession de 0,10% sur les frais indirects a été comptabilisée post clôture, ce qui amènerait les frais de gestion indirects effectifs à 0,90%.

*Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.*



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du commissaire aux comptes



61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.forvismazars.com/fr](http://www.forvismazars.com/fr)

## **FCPE SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 28 mars 2024

## **FCPE SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME**

43 avenue Pierre MENDES France  
75013 PARIS

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 28 mars 2024

Aux porteurs de parts du FCPE SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique*

**Bertrand  
DESPORTES**   
Signé numériquement par Bertrand  
DESPORTES  
DN : cn=Bertrand DESPORTES, c=FR,  
o=MAZARS, ou=0002 784824153,  
email=bertrand.desportes@mazars.fr  
Date : 26.06.2024

Bertrand DESPORTES



## 5. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

|                                                 | 28/03/2024            | 31/03/2023           |
|-------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                   | <b>101 617 937,74</b> | <b>83 617 221,56</b> |
| <b>OPC MAÎTRE</b>                               | <b>101 617 937,74</b> | <b>83 617 221,56</b> |
| <b>Instruments financiers à terme</b>           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>          |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00                  | 0,00                 |
| Autres opérations                               | 0,00                  | 0,00                 |
| <b>CRÉANCES</b>                                 | <b>23 710,04</b>      | <b>19 082,40</b>     |
| Opérations de change à terme de devises         | 0,00                  | 0,00                 |
| Autres                                          | 23 710,04             | 19 082,40            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                       | <b>238 627,69</b>     | <b>182 048,15</b>    |
| Liquidités                                      | 238 627,69            | 182 048,15           |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                         | <b>101 880 275,47</b> | <b>83 818 352,11</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

|                                                             | 28/03/2024            | 31/03/2023           |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                       |                      |
| Capital                                                     | 102 150 645,81        | 83 664 858,82        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00                  | 0,00                 |
| Report à nouveau (a)                                        | 0,00                  | 0,00                 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | 7 764,39              | 348 977,32           |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | -347 671,19           | -287 634,21          |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>101 810 739,01</b> | <b>83 726 201,93</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                       |                      |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>          |
| Instruments financiers à terme                              | 0,00                  | 0,00                 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 0,00                  | 0,00                 |
| Autres opérations                                           | 0,00                  | 0,00                 |
| <b>DETTES</b>                                               | <b>69 536,46</b>      | <b>92 150,18</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                     | 0,00                  | 0,00                 |
| Autres                                                      | 69 536,46             | 92 150,18            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>          |
| Concours bancaires courants                                 | 0,00                  | 0,00                 |
| Emprunts                                                    | 0,00                  | 0,00                 |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>101 880 275,47</b> | <b>83 818 352,11</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

|                                                 | 28/03/2024 | 31/03/2023 |
|-------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       | 0,00       |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       | 0,00       |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

|                                                                     | 28/03/2024         | 31/03/2023         |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                          |                    |                    |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                       | 7 148,48           | 994,47             |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                          | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                      | 0,00               | 0,00               |
| Crédits d'impôt                                                     | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur titres de créances                                     | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres         | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur instruments financiers à terme                         | 0,00               | 0,00               |
| Autres produits financiers                                          | 0,00               | 0,00               |
| <b>TOTAL (1)</b>                                                    | <b>7 148,48</b>    | <b>994,47</b>      |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                           |                    |                    |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres          | 0,00               | 0,00               |
| Charges sur instruments financiers à terme                          | 0,00               | 0,00               |
| Charges sur dettes financières                                      | 0,00               | 308,57             |
| Autres charges financières                                          | 0,00               | 0,00               |
| <b>TOTAL (2)</b>                                                    | <b>0,00</b>        | <b>308,57</b>      |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>                  | <b>7 148,48</b>    | <b>685,90</b>      |
| Autres produits (3)                                                 | 0,00               | 0,00               |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)                | 336 420,38         | 199 725,14         |
| Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)                | 0,00               | 0,00               |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b> | <b>-329 271,90</b> | <b>-199 039,24</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (6)                        | -18 399,29         | -88 594,97         |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)             | 0,00               | 0,00               |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>                         | <b>-347 671,19</b> | <b>-287 634,21</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### 1. Règles et méthodes comptables

##### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de mars. Pour 2024, il s'agit du 28 mars.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> avril 2023 au 28 mars 2024**.

Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.

##### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

#### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la **valeur de marché** :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).



## 5. Comptes de l'exercice

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

a) est inférieure ou égale à trois mois,  
b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,  
c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.



## 5. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### Article 17 - Frais de fonctionnement et commissions

##### 1) Pour la part I

|   | Frais facturés au FCPE                                    | Assiette  | Taux barème                                  | Prise en charge FCPE/Ent reprise |
|---|-----------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------|----------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                               | Actif net | 0,20 % TTC maximum l'an <sup>1</sup>         | FCPE                             |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services                | Actif net | 0,10% (TTC) l'an de l'actif net <sup>2</sup> | FCPE                             |
| 3 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | 0,90 % (TTC) Taux maximum l'an <sup>3</sup>  | FCPE                             |
| 4 | Commissions de mouvement                                  | Néant     |                                              |                                  |
| 5 | Commission de surperformance                              | Néant     |                                              |                                  |

##### 3) Pour la part RE

|   | Frais facturés au FCPE                                    | Assiette  | Taux barème                                  | Prise en charge FCPE / Entreprise |
|---|-----------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------|-----------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                               | Actif net | 1,57 % TTC maximum l'an <sup>1</sup>         | FCPE                              |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services                | Actif net | 0,10% (TTC) l'an de l'actif net <sup>2</sup> | FCPE                              |
| 3 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | 0,90 % (TTC) Taux maximum l'an <sup>3</sup>  | FCPE                              |
| 4 | Commissions de mouvement                                  | Néant     |                                              |                                   |
| 5 | Commission de surperformance                              | Néant     |                                              |                                   |

##### 4) Pour la Part CO

|   | Frais facturés au FCPE                                    | Assiette  | Taux barème                                  | Prise en charge FCPE / Entreprise |
|---|-----------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------|-----------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                               | Actif net | 0,60% (TTC) l'an de l'actif net <sup>1</sup> | FCPE                              |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services                | Actif net | 0,10% (TTC) l'an de l'actif net <sup>2</sup> | FCPE                              |
| 3 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | 0,90 % (TTC) Taux maximum l'an <sup>3</sup>  | FCPE                              |
| 4 | Commissions de mouvement                                  | Néant     |                                              |                                   |
| 5 | Commission de surperformance                              | Néant     |                                              |                                   |



## 5. Comptes de l'exercice

### 5) Pour la part A0

|   | Frais facturés au FCPE                                    | Assiette  | Taux barème                                  | Prise en charge FCPE / Entreprise |
|---|-----------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------|-----------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                               | Actif net | 0,20 % TTC maximum l'an <sup>1</sup>         | FCPE                              |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services                | Actif net | 0,10% (TTC) l'an de l'actif net <sup>2</sup> | FCPE                              |
| 3 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | 0,90 % (TTC) Taux maximum l'an <sup>3</sup>  | FCPE                              |
| 4 | Commissions de mouvement                                  | Néant     |                                              |                                   |
| 5 | Commission de surperformance                              | Néant     |                                              |                                   |

### 6) Pour la Part A1

|   | Frais facturés au FCPE                                    | Assiette  | Taux barème                                  | Prise en charge FCPE / Entreprise |
|---|-----------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------|-----------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                               | Actif net | 0,70% (TTC) l'an de l'actif net <sup>1</sup> | FCPE                              |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services                | Actif net | 0,10% (TTC) l'an de l'actif net <sup>2</sup> | FCPE                              |
| 3 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | 0,90% (TTC) Taux maximum l'an <sup>3</sup>   | FCPE                              |
| 4 | Commissions de mouvement                                  | Néant     |                                              |                                   |
| 5 | Commission de surperformance                              | Néant     |                                              |                                   |

### 7) Pour la Part A2

|   | Frais facturés au FCPE                                    | Assiette  | Taux barème                                  | Prise en charge FCPE / Entreprise |
|---|-----------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------|-----------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                               | Actif net | 0,91% (TTC) l'an de l'actif net <sup>1</sup> | FCPE                              |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services                | Actif net | 0,10% (TTC) l'an de l'actif net <sup>2</sup> | FCPE                              |
| 3 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | 0,90% (TTC) Taux maximum l'an <sup>3</sup>   | FCPE                              |
| 4 | Commissions de mouvement                                  | Néant     |                                              |                                   |
| 5 | Commission de surperformance                              | Néant     |                                              |                                   |

### 8) Pour toutes les parts

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'est élevé à :  
1 058,40 euros T.T.C.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

|                                                                                 | 28/03/2024            | 31/03/2023            |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>                                            | <b>83 726 201,93</b>  | <b>48 395 590,23</b>  |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*) | 36 969 741,96         | 56 953 100,88         |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)         | -15 439 762,41        | -12 709 973,00        |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                      | 88 814,50             | 260 465,59            |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                     | -92 718,60            | -6 799,36             |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                        | 0,00                  | 0,00                  |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                       | 0,00                  | 0,00                  |
| Frais de transactions                                                           | 0,00                  | 0,00                  |
| Différences de change                                                           | 0,00                  | 0,00                  |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers   | -3 112 266,47         | -8 967 093,17         |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                       | <i>-699 421,00</i>    | <i>2 412 845,47</i>   |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                     | <i>-2 412 845,47</i>  | <i>-11 379 938,64</i> |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme     | 0,00                  | 0,00                  |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                       | <i>0,00</i>           | <i>0,00</i>           |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                     | <i>0,00</i>           | <i>0,00</i>           |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes            | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                               | 0,00                  | 0,00                  |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                       | -329 271,90           | -199 039,24           |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes      | 0,00                  | 0,00                  |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                         | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres éléments                                                                 | 0,00                  | -50,00 (**)           |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>                                              | <b>101 810 739,01</b> | <b>83 726 201,93</b>  |

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) 31/03/2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS<sup>(\*)</sup>

|                                                                                   | 28/03/2024           | 31/03/2023           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>    | <b>36 969 741,96</b> | <b>56 953 100,88</b> |
| Versements de la réserve spéciale de participation                                | 3 815 159,51         | 5 688 227,61         |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)                        | 0,00                 | 0,00                 |
| Versement de l'intéressement                                                      | 4 982 472,52         | 6 464 133,83         |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)                        | 0,00                 | 0,00                 |
| Versements volontaires                                                            | 12 149 323,33        | 3 463 745,21         |
| Abondements de l'entreprise                                                       | 3 496 709,70         | 4 320 030,36         |
| Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué | 12 526 076,90        | 36 167 570,77        |
| Transferts provenant d'un CET                                                     | 0,00                 | 747 915,07           |
| Transferts provenant de jours de congés non pris                                  | 0,00                 | 101 478,03           |
| Distribution des dividendes                                                       | 0,00                 | 0,00                 |
| <i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>                                | <i>0,00</i>          | <i>0,00</i>          |
| <b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>        | <b>15 439 762,41</b> | <b>12 709 973,00</b> |
| Rachats                                                                           | 4 887 227,04         | 3 093 355,30         |
| Transferts à destination d'un autre OPC                                           | 10 552 535,37        | 9 616 617,70         |

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|                                | Montant | %    |
|--------------------------------|---------|------|
| <b>HORS-BILAN</b>              |         |      |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE       |         |      |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00    | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS              |         |      |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS        | 0,00    | 0,00 |

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                          | Taux fixe | %    | Taux variable | %    | Taux révisable | %    | Autres | %    |
|--------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|--------|------|
| <b>HORS-BILAN</b>        |           |      |               |      |                |      |        |      |
| Opérations de couverture | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |
| Autres opérations        | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |

#### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

|                          | < 3 mois | %    | ]3 mois - 1 an] | %    | ]1 - 3 ans] | %    | ]3 - 5 ans] | %    | > 5 ans | %    |
|--------------------------|----------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| <b>HORS-BILAN</b>        |          |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations de couverture | 0,00     | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Autres opérations        | 0,00     | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

#### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|                          | Devise 1 |      | Devise 2 |      | Devise 3 |      | Devise N AUTRE(S) |      |
|--------------------------|----------|------|----------|------|----------|------|-------------------|------|
|                          | Montant  | %    | Montant  | %    | Montant  | %    | Montant           | %    |
| <b>ACTIF</b>             |          |      |          |      |          |      |                   |      |
| OPC Maître               | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00              | 0,00 |
| Créances                 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00              | 0,00 |
| Comptes financiers       | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00              | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>            |          |      |          |      |          |      |                   |      |
| Dettes                   | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00              | 0,00 |
| Comptes financiers       | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00              | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>        |          |      |          |      |          |      |                   |      |
| Opérations de couverture | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00              | 0,00 |
| Autres opérations        | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00              | 0,00 |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit   | 28/03/2024        |
|---------------------------------|--------------------------|-------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                          |                   |
|                                 | Souscriptions à recevoir | 23 710,04         |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                          | <b>23 710,04</b>  |
| <b>DETTES</b>                   |                          |                   |
|                                 | Rachats à payer          | 35 027,29         |
|                                 | Frais de gestion fixe    | 34 509,17         |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                          | <b>69 536,46</b>  |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                          | <b>-45 826,42</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|                                                       | En parts        | En montant     |
|-------------------------------------------------------|-----------------|----------------|
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A0</b>        |                 |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 547 248,00000   | 7 912 323,50   |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -22 651,00000   | -319 381,76    |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 524 597,00000   | 7 592 941,74   |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 555 929,00000   |                |
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A1</b>        |                 |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 63 620,2626     | 868 589,24     |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -2 862,2826     | -39 433,24     |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 60 757,9800     | 829 156,00     |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 134 461,4498    |                |
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A2</b>        |                 |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 29 489,2360     | 354 399,45     |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -1 478,2324     | -18 106,20     |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 28 011,0036     | 336 293,25     |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 46 322,9940     |                |
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME CO</b>        |                 |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 5 141,5251      | 63 075,79      |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -648,2799       | -7 835,73      |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 4 493,2452      | 55 240,06      |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 6 930,7077      |                |
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I</b>         |                 |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 962 546,88190   | 26 723 332,20  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -537 058,00090  | -14 704 494,83 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 425 488,88100   | 12 018 837,37  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 3 246 497,52120 |                |
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME RE</b>        |                 |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 66 148,4479     | 1 048 021,78   |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -22 141,9333    | -350 510,65    |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 44 006,5146     | 697 511,13     |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 146 847,9489    |                |



## 5. Comptes de l'exercice

### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|                                                             | En montant |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A0</b>              |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A1</b>              |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A2</b>              |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME CO</b>              |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I</b>               |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME RE</b>              |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

|                                                 | 28/03/2024 |
|-------------------------------------------------|------------|
| <b>Parts SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A0</b> |            |
| Commissions de garantie                         | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                          | 20 264,00  |
| Pourcentage de frais de gestion fixes           | 0,30       |
| Rétrocessions des frais de gestion              | 0,00       |
| <b>Parts SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A1</b> |            |
| Commissions de garantie                         | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                          | 11 745,11  |
| Pourcentage de frais de gestion fixes           | 0,80       |
| Rétrocessions des frais de gestion              | 0,00       |
| <b>Parts SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A2</b> |            |
| Commissions de garantie                         | 0,00       |
| Frais de gestion fixes (*)                      | 11 969,64  |
| Pourcentage de frais de gestion fixes           | 3,02       |
| Rétrocessions des frais de gestion              | 0,00       |
| <b>Parts SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME CO</b> |            |
| Commissions de garantie                         | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                          | 364,96     |
| Pourcentage de frais de gestion fixes           | 0,70       |
| Rétrocessions des frais de gestion              | 0,00       |
| <b>Parts SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I</b>  |            |
| Commissions de garantie                         | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                          | 259 433,39 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes           | 0,30       |
| Rétrocessions des frais de gestion              | 0,00       |
| <b>Parts SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME RE</b> |            |
| Commissions de garantie                         | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                          | 32 643,28  |
| Pourcentage de frais de gestion fixes           | 1,67       |
| Rétrocessions des frais de gestion              | 0,00       |

(\*) Les provisions réalisées sur la part A2 sont erronées, une correction sera réalisée sur l'exercice suivant.



## ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

|                             | 28/03/2024 |
|-----------------------------|------------|
| Garanties reçues par l'OPC  | 0,00       |
| - dont garanties de capital | 0,00       |
|                             | 0,00       |
| Autres engagements reçus    | 0,00       |
| Autres engagements donnés   | 0,00       |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 28/03/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|                                                                                  | 28/03/2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00       |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00       |

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                 | 28/03/2024            |
|-----------------------------------|--------------|-------------------------|-----------------------|
| Actions                           |              |                         | 0,00                  |
| Obligations                       |              |                         | 0,00                  |
| TCN                               |              |                         | 0,00                  |
| OPC                               |              |                         | 101 617 937,74        |
|                                   | FR0013017902 | DNCA ACTIONS EURO PME F | 101 617 937,74        |
| Instruments financiers à terme    |              |                         | 0,00                  |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                         | <b>101 617 937,74</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|                                            | 28/03/2024         | 31/03/2023         |
|--------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                    |                    |
| Report à nouveau                           | 0,00               | 0,00               |
| Résultat                                   | -347 671,19        | -287 634,21        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00               | 0,00               |
| <b>Total</b>                               | <b>-347 671,19</b> | <b>-287 634,21</b> |

|                                                | 28/03/2024        | 31/03/2023       |
|------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A0</b> |                   |                  |
| <b>Affectation</b>                             |                   |                  |
| Distribution                                   | 0,00              | 0,00             |
| Report à nouveau de l'exercice                 | 0,00              | 0,00             |
| Capitalisation                                 | -22 690,66        | -1 402,47        |
| <b>Total</b>                                   | <b>-22 690,66</b> | <b>-1 402,47</b> |

|                                                | 28/03/2024        | 31/03/2023       |
|------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A1</b> |                   |                  |
| <b>Affectation</b>                             |                   |                  |
| Distribution                                   | 0,00              | 0,00             |
| Report à nouveau de l'exercice                 | 0,00              | 0,00             |
| Capitalisation                                 | -14 611,52        | -8 715,46        |
| <b>Total</b>                                   | <b>-14 611,52</b> | <b>-8 715,46</b> |

|                                                | 28/03/2024        | 31/03/2023       |
|------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A2</b> |                   |                  |
| <b>Affectation</b>                             |                   |                  |
| Distribution                                   | 0,00              | 0,00             |
| Report à nouveau de l'exercice                 | 0,00              | 0,00             |
| Capitalisation                                 | -13 960,64        | -2 436,08        |
| <b>Total</b>                                   | <b>-13 960,64</b> | <b>-2 436,08</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

|                                                | 28/03/2024     | 31/03/2023     |
|------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME CO</b> |                |                |
| <b>Affectation</b>                             |                |                |
| Distribution                                   | 0,00           | 0,00           |
| Report à nouveau de l'exercice                 | 0,00           | 0,00           |
| Capitalisation                                 | -580,96        | -217,22        |
| <b>Total</b>                                   | <b>-580,96</b> | <b>-217,22</b> |

|                                               | 28/03/2024         | 31/03/2023         |
|-----------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I</b> |                    |                    |
| <b>Affectation</b>                            |                    |                    |
| Distribution                                  | 0,00               | 0,00               |
| Report à nouveau de l'exercice                | 0,00               | 0,00               |
| Capitalisation                                | -257 192,32        | -245 288,85        |
| <b>Total</b>                                  | <b>-257 192,32</b> | <b>-245 288,85</b> |

|                                                | 28/03/2024        | 31/03/2023        |
|------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME RE</b> |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                             |                   |                   |
| Distribution                                   | 0,00              | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice                 | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation                                 | -38 635,09        | -29 574,13        |
| <b>Total</b>                                   | <b>-38 635,09</b> | <b>-29 574,13</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

|                                                               | 28/03/2024      | 31/03/2023        |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                 |                   |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       | 0,00            | 0,00              |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | 7 764,39        | 348 977,32        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00            | 0,00              |
| <b>Total</b>                                                  | <b>7 764,39</b> | <b>348 977,32</b> |

|                                                | 28/03/2024    | 31/03/2023      |
|------------------------------------------------|---------------|-----------------|
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A0</b> |               |                 |
| <b>Affectation</b>                             |               |                 |
| Distribution                                   | 0,00          | 0,00            |
| Plus et moins-values nettes non distribuées    | 0,00          | 0,00            |
| Capitalisation                                 | 597,36        | 1 912,64        |
| <b>Total</b>                                   | <b>597,36</b> | <b>1 912,64</b> |

|                                                | 28/03/2024    | 31/03/2023      |
|------------------------------------------------|---------------|-----------------|
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A1</b> |               |                 |
| <b>Affectation</b>                             |               |                 |
| Distribution                                   | 0,00          | 0,00            |
| Plus et moins-values nettes non distribuées    | 0,00          | 0,00            |
| Capitalisation                                 | 146,91        | 4 443,68        |
| <b>Total</b>                                   | <b>146,91</b> | <b>4 443,68</b> |

|                                                | 28/03/2024   | 31/03/2023    |
|------------------------------------------------|--------------|---------------|
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A2</b> |              |               |
| <b>Affectation</b>                             |              |               |
| Distribution                                   | 0,00         | 0,00          |
| Plus et moins-values nettes non distribuées    | 0,00         | 0,00          |
| Capitalisation                                 | 45,48        | 983,70        |
| <b>Total</b>                                   | <b>45,48</b> | <b>983,70</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

|                                                | 28/03/2024  | 31/03/2023    |
|------------------------------------------------|-------------|---------------|
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME CO</b> |             |               |
| <b>Affectation</b>                             |             |               |
| Distribution                                   | 0,00        | 0,00          |
| Plus et moins-values nettes non distribuées    | 0,00        | 0,00          |
| Capitalisation                                 | 6,04        | 129,16        |
| <b>Total</b>                                   | <b>6,04</b> | <b>129,16</b> |

|                                               | 28/03/2024      | 31/03/2023        |
|-----------------------------------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I</b> |                 |                   |
| <b>Affectation</b>                            |                 |                   |
| Distribution                                  | 0,00            | 0,00              |
| Plus et moins-values nettes non distribuées   | 0,00            | 0,00              |
| Capitalisation                                | 6 773,89        | 334 298,12        |
| <b>Total</b>                                  | <b>6 773,89</b> | <b>334 298,12</b> |

|                                                | 28/03/2024    | 31/03/2023      |
|------------------------------------------------|---------------|-----------------|
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME RE</b> |               |                 |
| <b>Affectation</b>                             |               |                 |
| Distribution                                   | 0,00          | 0,00            |
| Plus et moins-values nettes non distribuées    | 0,00          | 0,00            |
| Capitalisation                                 | 194,71        | 7 210,02        |
| <b>Total</b>                                   | <b>194,71</b> | <b>7 210,02</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|                                                       | 31/03/2020           | 31/03/2021           | 31/03/2022           | 31/03/2023           | 28/03/2024            |
|-------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                        | <b>21 893 082,06</b> | <b>34 160 230,50</b> | <b>48 395 590,23</b> | <b>83 726 201,93</b> | <b>101 810 739,01</b> |
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A0 en EUR</b> |                      |                      |                      |                      |                       |
| Actif net                                             | 0,00                 | 2 569,96             | 260 659,82           | 459 022,14           | 7 860 923,79          |
| Nombre de titres                                      | 0,00                 | 167,00000            | 15 345,00000         | 31 332,00000         | 555 929,00000         |
| Valeur liquidative unitaire                           | 0,00                 | 15,38898             | 16,98662             | 14,65026             | 14,14015              |
| Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes        | 0,00                 | 0,27                 | 1,14                 | 0,06                 | 0,00                  |
| Capitalisation unitaire sur résultat                  | 0,00                 | 0,00                 | -0,05                | -0,04                | -0,04                 |
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A1 en EUR</b> |                      |                      |                      |                      |                       |
| Actif net                                             | 0,00                 | 590,49               | 270 075,15           | 1 064 045,68         | 1 864 110,75          |
| Nombre de titres                                      | 0,00                 | 38,5348              | 16 046,5161          | 73 703,4698          | 134 461,4498          |
| Valeur liquidative unitaire                           | 0,00                 | 15,32355             | 16,83076             | 14,43684             | 13,86353              |
| Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes        | 0,00                 | 0,33                 | 1,14                 | 0,06                 | 0,00                  |
| Capitalisation unitaire sur résultat                  | 0,00                 | -0,02                | -0,13                | -0,11                | -0,10                 |
| <b>Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A2 en EUR</b> |                      |                      |                      |                      |                       |
| Actif net                                             | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                 | 235 418,27           | 570 687,49            |
| Nombre de titres                                      | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                 | 18 311,9904          | 46 322,9940           |
| Valeur liquidative unitaire                           | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                 | 12,85596             | 12,31974              |
| Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes        | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                 | 0,05                 | 0,00                  |
| Capitalisation unitaire sur résultat                  | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                 | -0,13                | -0,30                 |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|                                                                       | 31/03/2020      | 31/03/2021      | 31/03/2022      | 31/03/2023      | 28/03/2024      |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Part<br/>SELECTION<br/>DNCA ACTIONS<br/>EURO PME CO<br/>en EUR</b> |                 |                 |                 |                 |                 |
| Actif net                                                             | 0,00            | 0,00            | 782,11          | 31 058,34       | 84 888,89       |
| Nombre de titres                                                      | 0,00            | 0,00            | 52,7025         | 2 437,4625      | 6 930,7077      |
| Valeur liquidative unitaire                                           | 0,00            | 0,00            | 14,84009        | 12,74207        | 12,24822        |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes                         | 0,00            | 0,00            | 0,03            | 0,05            | 0,00            |
| Capitalisation unitaire sur résultat                                  | 0,00            | 0,00            | 0,00            | -0,08           | -0,08           |
| <b>Part<br/>SELECTION<br/>DNCA ACTIONS<br/>EURO PME I en<br/>EUR</b>  |                 |                 |                 |                 |                 |
| Actif net                                                             | 21 893 082,06   | 34 064 281,12   | 46 842 302,21   | 80 215 620,09   | 89 090 510,64   |
| Nombre de titres                                                      | 1 230 156,37710 | 1 139 918,88820 | 1 420 118,68030 | 2 821 008,64020 | 3 246 497,52120 |
| Valeur liquidative unitaire                                           | 17,79699        | 29,88307        | 32,98477        | 28,43508        | 27,44203        |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes                         | 0,27            | 2,45            | 2,22            | 0,11            | 0,00            |
| Capitalisation unitaire sur résultat                                  | -0,06           | -0,07           | -0,10           | -0,08           | -0,07           |
| <b>Part<br/>SELECTION<br/>DNCA ACTIONS<br/>EURO PME RE<br/>en EUR</b> |                 |                 |                 |                 |                 |
| Actif net                                                             | 0,00            | 92 788,93       | 1 021 770,94    | 1 721 037,41    | 2 339 617,45    |
| Nombre de titres                                                      | 0,00            | 5 133,4362      | 51 919,0009     | 102 841,4343    | 146 847,9489    |
| Valeur liquidative unitaire                                           | 0,00            | 18,07540        | 19,68009        | 16,73486        | 15,93224        |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes                         | 0,00            | 0,77            | 1,33            | 0,07            | 0,00            |
| Capitalisation unitaire sur résultat                                  | 0,00            | -0,10           | -0,33           | -0,28           | -0,26           |



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs                                                                                    | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| <b>Organismes de placement collectif</b>                                                                   |        |                     |                       |               |
| <b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>       |        |                     |                       |               |
| <b>FRANCE</b>                                                                                              |        |                     |                       |               |
| DNCA ACTIONS EURO PME F                                                                                    | EUR    | 5 593,1851          | 101 617 937,74        | 99,81         |
| <b>TOTAL FRANCE</b>                                                                                        |        |                     | <b>101 617 937,74</b> | <b>99,81</b>  |
| <b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b> |        |                     | <b>101 617 937,74</b> | <b>99,81</b>  |
| <b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>                                                             |        |                     | <b>101 617 937,74</b> | <b>99,81</b>  |
| <b>Créances</b>                                                                                            |        |                     | <b>23 710,04</b>      | <b>0,02</b>   |
| <b>Dettes</b>                                                                                              |        |                     | <b>-69 536,46</b>     | <b>-0,06</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>                                                                                  |        |                     | <b>238 627,69</b>     | <b>0,23</b>   |
| <b>Actif net</b>                                                                                           |        |                     | <b>101 810 739,01</b> | <b>100,00</b> |



## 6. Annexe(s)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

### Sélection DNCA Actions Euro PME

Part Assureur A1 - Code ISIN : FR0013532256

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40.

**Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 27/03/2023.**

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type** Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est réservé aux entreprises d'assurance partenaires de Natixis Interépargne, dans le cadre de la mise en place de plan d'épargne retraite Assurantiel. Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

**Echéance** Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

### Objectifs

Le produit est nourricier de la part F de l'OPC maître de droit français "DNCA ACTIONS EURO PME", géré par DNCA Finance. Le produit ne bénéficie à ce jour du label ISR.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître "consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction de leurs secteurs, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables. La performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence : MSCI EMU MICRO NR en euros".

La politique d'investissement de l'OPCVM maître "est fondée sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes de moins de 5 000 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La gestion intègre une approche "bottom up" dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le "stock picking" fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, par la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité, de sa rentabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariales, (ii) sociale, (iii) sociétale et (iv) environnementale et de la transition durable. La fiabilité des données publiées repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. La société de gestion implémente une approche best in universe visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extrafinancière, en excluant les valeurs présentant un profil à risque de responsabilité d'entreprise, (ii) l'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion et (iii) la sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs. Le fonds bénéficie du label ISR".

Le Produit relève de la classification Actions de pays de la zone euro.

Le portefeuille de l'OPCVM maître "sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME. Le Fonds sera exposé en permanence à plus de 75% de son actif en actions des pays de la zone euro et à plus de 50% dans des titres éligibles au régime DSK. L'actif de l'OPCVM sera investi en permanence à 35% min en actions d'entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net. Pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés aux souscriptions et rachats des parts et être moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM pourra être investi dans : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net".

Le Produit capitalise ses revenus.

**ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat du Produit détenu à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER Assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.**

**Investisseurs de détail visés** Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions de pays de la zone euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

### Informations complémentaires

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Gestionnaire de PER :** ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.

**Forme juridique :** FCPE Multi-Entreprises

**Fiscalité :** selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du Gestionnaire du PER.

**Conseil de surveillance :** Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.

Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues par le Code du travail.

Le règlement, le rapport annuel, les derniers documents périodiques et la valeur liquidative du Produit sont disponibles auprès de votre Entreprise, sur votre Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com), auprès du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

**Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?**

**Indicateur de risque**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.  
Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Ce Produit est classé 4 sur 7, soit un niveau de risque moyen. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau intermédiaire, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de liquidité.  
**Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

**Scénarios de performance**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

**Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.**

**Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.**

| Période de détention recommandée : 5 années                                                                              |                                                        | Si vous sortez après un an | Si vous sortez après 5 années |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR                                               |                                                        |                            |                               |
| Scénarios                                                                                                                |                                                        |                            |                               |
| Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement. |                                                        |                            |                               |
| Tensions                                                                                                                 | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 3 930 EUR                  | 2 870 EUR                     |
|                                                                                                                          | Rendement annuel moyen                                 | -60,7%                     | -22,1%                        |
| Défavorable (*)                                                                                                          | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 6 950 EUR                  | 7 480 EUR                     |
|                                                                                                                          | Rendement annuel moyen                                 | -30,5%                     | -5,6%                         |
| Intermédiaire (*)                                                                                                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 260 EUR                 | 13 920 EUR                    |
|                                                                                                                          | Rendement annuel moyen                                 | 2,6%                       | 6,8%                          |
| Favorable (*)                                                                                                            | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 16 380 EUR                 | 20 510 EUR                    |
|                                                                                                                          | Rendement annuel moyen                                 | 63,8%                      | 15,5%                         |

(\*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI EMU MICRO NR INDEX EUR) effectué entre 2021 et 2023 pour le scénario défavorable, entre 2013 et 2018 pour le scénario intermédiaire et entre 2013 et 2018 pour le scénario favorable.

## Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

## Quels sont les coûts de votre Produit ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

|                                       | Si vous sortez après un an | Si vous sortez après 5 années |
|---------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <b>Coûts Totaux</b>                   | 671 EUR                    | 1 502 EUR                     |
| <b>Incidence des coûts annuel (*)</b> | 6,8%                       | 2,9% chaque année             |

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,7% avant déduction des coûts et de 6,8% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 56 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                                   |                                                                                                                                                                                                                                                              | Si vous sortez après 1 an |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Frais d'entrée</b>                                                       | 5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.                                                                                         | Jusqu'à 500 EUR           |
| <b>Frais de sortie</b>                                                      | Il n'y a aucun frais de sortie.                                                                                                                                                                                                                              | Néant                     |
| <b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>                               |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b> | 1,8%                                                                                                                                                                                                                                                         | 171 EUR                   |
|                                                                             | Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.                                                                                                                   |                           |
| <b>Frais de transactions</b>                                                | 0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i> | 0 EUR                     |
| <b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>                 |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Commission de surperformance</b>                                         | Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.                                                                                                                                                                                                | Néant                     |

## Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

### Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

### Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

### Sélection DNCA Actions Euro PME

Part Assureur A2 - Code ISIN : FR0013532264

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40.

**Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 27/03/2023.**

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type** Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est réservé aux entreprises d'assurance partenaires de Natixis Interépargne, dans le cadre de la mise en place de plan d'épargne retraite Assurantiel. Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

**Echéance** Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

### Objectifs

Le produit est nourricier de la part F de l'OPC maître de droit français "DNCA ACTIONS EURO PME", géré par DNCA Finance. Le produit ne bénéficie à ce jour du label ISR.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître "consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction de leurs secteurs, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables. La performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence : MSCI EMU MICRO NR en euros".

La politique d'investissement de l'OPCVM maître "est fondée sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes de moins de 5 000 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La gestion intègre une approche "bottom up" dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le "stock picking" fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, par la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité, de sa rentabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariales, (ii) sociale, (iii) sociétale et (iv) environnementale et de la transition durable. La fiabilité des données publiées repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. La société de gestion implémente une approche best in universe visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extrafinancière, en excluant les valeurs présentant un profil à risque de responsabilité d'entreprise, (ii) l'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion et (iii) la sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs. Le fonds bénéficie du label ISR".

Le Produit relève de la classification Actions de pays de la zone euro.

Le portefeuille de l'OPCVM maître "sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME. Le Fonds sera exposé en permanence à plus de 75% de son actif en actions des pays de la zone euro et à plus de 50% dans des titres éligibles au régime DSK. L'actif de l'OPCVM sera investi en permanence à 35% min en actions d'entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net. Pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés aux souscriptions et rachats des parts et être moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM pourra être investi dans : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net".

Le Produit capitalise ses revenus.

**ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat du Produit détenu à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER Assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.**

**Investisseurs de détail visés** Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions de pays de la zone euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

### Informations complémentaires

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Gestionnaire de PER :** ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.

**Forme juridique :** FCPE Multi-Entreprises

**Fiscalité :** selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du Gestionnaire du PER.

**Conseil de surveillance :** Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.

Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues par le Code du travail.

Le règlement, le rapport annuel, les derniers documents périodiques et la valeur liquidative du Produit sont disponibles auprès de votre Entreprise, sur votre Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com), auprès du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

**Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?**

**Indicateur de risque**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.  
Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Ce Produit est classé 4 sur 7, soit un niveau de risque moyen. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau intermédiaire, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de liquidité.  
**Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

**Scénarios de performance**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

**Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.**

**Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.**

| Période de détention recommandée : 5 années                                                                              |                                                        | Si vous sortez après un an | Si vous sortez après 5 années |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR                                               |                                                        |                            |                               |
| Scénarios                                                                                                                |                                                        |                            |                               |
| Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement. |                                                        |                            |                               |
| Tensions                                                                                                                 | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 4 000 EUR                  | 3 290 EUR                     |
|                                                                                                                          | Rendement annuel moyen                                 | -60,0%                     | -19,9%                        |
| Défavorable (*)                                                                                                          | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 6 820 EUR                  | 7 780 EUR                     |
|                                                                                                                          | Rendement annuel moyen                                 | -31,8%                     | -4,9%                         |
| Intermédiaire (*)                                                                                                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 160 EUR                 | 13 920 EUR                    |
|                                                                                                                          | Rendement annuel moyen                                 | 1,6%                       | 6,8%                          |
| Favorable (*)                                                                                                            | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 17 130 EUR                 | 20 510 EUR                    |
|                                                                                                                          | Rendement annuel moyen                                 | 71,3%                      | 15,5%                         |

(\*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI EMU MICRO NR INDEX EUR) effectué entre 2021 et 2023 pour le scénario défavorable, entre 2013 et 2018 pour le scénario intermédiaire et entre 2013 et 2018 pour le scénario favorable.

## Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

## Quels sont les coûts de votre Produit ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

|                                       | Si vous sortez après un an | Si vous sortez après 5 années |
|---------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <b>Coûts Totaux</b>                   | 681 EUR                    | 1 563 EUR                     |
| <b>Incidence des coûts annuel (*)</b> | 6,9%                       | 3,0% chaque année             |

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,8% avant déduction des coûts et de 6,8% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 71 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                                   |                                                                                                                                                                                                                                                              | Si vous sortez après 1 an |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Frais d'entrée</b>                                                       | 5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.                                                                                         | Jusqu'à 500 EUR           |
| <b>Frais de sortie</b>                                                      | Il n'y a aucun frais de sortie.                                                                                                                                                                                                                              | Néant                     |
| <b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>                               |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b> | 1,9%                                                                                                                                                                                                                                                         | 181 EUR                   |
|                                                                             | Les frais mentionnés sont une estimation des frais annuels car les données historiques sont insuffisantes. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.                                                                                                   |                           |
| <b>Frais de transactions</b>                                                | 0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i> | 0 EUR                     |
| <b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>                 |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Commission de surperformance</b>                                         | Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.                                                                                                                                                                                                | Néant                     |

## Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

## Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

## Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

### Sélection DNCA Actions Euro PME

Part Assureur A0 - Code ISIN : FR0014000Z84

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40.

**Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 27/03/2023.**

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type** Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est réservé aux entreprises d'assurance partenaires de Natixis Interépargne, dans le cadre de la mise en place de plan d'épargne retraite Assurantiel. Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

**Echéance** Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

### Objectifs

Le produit est nourricier de la part F de l'OPC maître de droit français "DNCA ACTIONS EURO PME", géré par DNCA Finance. Le produit ne bénéficie à ce jour du label ISR.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître "consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction de leurs secteurs, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables. La performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence : MSCI EMU MICRO NR en euros".

La politique d'investissement de l'OPCVM maître "est fondée sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes de moins de 5 000 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La gestion intègre une approche "bottom up" dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le "stock picking" fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, par la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité, de sa rentabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariales, (ii) sociale, (iii) sociétale et (iv) environnementale et de la transition durable. La fiabilité des données publiées repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. La société de gestion implémente une approche best in universe visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extrafinancière, en excluant les valeurs présentant un profil à risque de responsabilité d'entreprise, (ii) l'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion et (iii) la sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs. Le fonds bénéficie du label ISR".

Le Produit relève de la classification Actions de pays de la zone euro.

Le portefeuille de l'OPCVM maître "sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME. Le Fonds sera exposé en permanence à plus de 75% de son actif en actions des pays de la zone euro et à plus de 50% dans des titres éligibles au régime DSK. L'actif de l'OPCVM sera investi en permanence à 35% min en actions d'entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net. Pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés aux souscriptions et rachats des parts et être moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM pourra être investi dans : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net".

Le Produit capitalise ses revenus.

**ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat du Produit détenu à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER Assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.**

**Investisseurs de détail visés** Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions de pays de la zone euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

### Informations complémentaires

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Gestionnaire de PER :** ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.

**Forme juridique :** FCPE Multi-Entreprises

**Fiscalité :** selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du Gestionnaire du PER.

**Conseil de surveillance :** Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.

Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues par le Code du travail.

Le règlement, le rapport annuel, les derniers documents périodiques et la valeur liquidative du Produit sont disponibles auprès de votre Entreprise, sur votre Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com), auprès du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

**Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?**

**Indicateur de risque**



Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.  
Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Ce Produit est classé 4 sur 7, soit un niveau de risque moyen. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau intermédiaire, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de liquidité.  
**Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

**Scénarios de performance**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

**Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.**

**Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.**

| Période de détention recommandée : 5 années                                                                              |                                                                                  | Si vous sortez après un an | Si vous sortez après 5 années |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR                                               |                                                                                  |                            |                               |
| Scénarios                                                                                                                |                                                                                  |                            |                               |
| Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement. |                                                                                  |                            |                               |
| Tensions                                                                                                                 | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 3 930 EUR<br>-60,7%        | 2 860 EUR<br>-22,1%           |
| Défavorable (*)                                                                                                          | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 6 990 EUR<br>-30,1%        | 7 530 EUR<br>-5,5%            |
| Intermédiaire (*)                                                                                                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 10 260 EUR<br>2,6%         | 14 160 EUR<br>7,2%            |
| Favorable (*)                                                                                                            | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 16 960 EUR<br>69,6%        | 20 510 EUR<br>15,5%           |

(\*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI EMU MICRO NR INDEX EUR) effectué entre 2021 et 2023 pour le scénario défavorable, entre 2013 et 2018 pour le scénario intermédiaire et entre 2013 et 2018 pour le scénario favorable.

## Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

## Quels sont les coûts de votre Produit ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

|                                       | Si vous sortez après un an | Si vous sortez après 5 années |
|---------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <b>Coûts Totaux</b>                   | 624 EUR                    | 1 229 EUR                     |
| <b>Incidence des coûts annuel (*)</b> | 6,3%                       | 2,4% chaque année             |

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,6% avant déduction des coûts et de 7,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 21 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                                   |                                                                                                                                                                                                                                                              | Si vous sortez après 1 an |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Frais d'entrée</b>                                                       | 5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.                                                                                         | Jusqu'à 500 EUR           |
| <b>Frais de sortie</b>                                                      | Il n'y a aucun frais de sortie.                                                                                                                                                                                                                              | Néant                     |
| <b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>                               |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b> | 1,3%                                                                                                                                                                                                                                                         | 124 EUR                   |
|                                                                             | Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.                                                                                                                   |                           |
| <b>Frais de transactions</b>                                                | 0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i> | 0 EUR                     |
| <b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>                 |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Commission de surperformance</b>                                         | Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.                                                                                                                                                                                                | Néant                     |

## Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

## Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

## Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

### Sélection DNCA Actions Euro PME

Part I (C) - Code AMF : 990000115789

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40. **Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 27/03/2023.**

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type** Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

**Echéance** Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

### Objectifs

Le produit est nourricier de la part F de l'OPC maître de droit français "DNCA ACTIONS EURO PME", géré par DNCA Finance. Le produit ne bénéficie à ce jour du label ISR.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître "consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction de leurs secteurs, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables. La performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence : MSCI EMU MICRO NR en euros".

La politique d'investissement de l'OPCVM maître "est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes de moins de 5 000 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La gestion intègre une approche "bottom up" dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le "stock picking" fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, par la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité, de sa rentabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariales, (ii) sociale, (iii) sociétale et (iv) environnementale et de la transition durable. La fiabilité des données publiées repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. La société de gestion implémente une approche best in universe visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extrafinancière, en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise, (ii) l'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion et (iii) la sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs. Le fonds bénéficie du label ISR".

Le Produit relève de la classification Actions de pays de la zone euro.

Le portefeuille de l'OPCVM maître "sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME. Le Fonds sera exposé en permanence à plus de 75% de son actif en actions des pays de la zone euro et à plus de 50% dans des titres éligibles au régime DSK. L'actif de l'OPCVM sera investi en permanence à 35% min en actions d'entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net. Pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés aux souscriptions et rachats des parts et être moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM pourra être investi dans : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net".

Le Produit capitalise ses revenus.

**L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

**Investisseurs de détail visés** Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions de pays de la zone euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

### Informations complémentaires

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Teneur de comptes conservateur de parts :** NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.

**Forme juridique :** FCPE Multi-Entreprises

**Fiscalité :** Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

**Conseil de surveillance :** Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

**Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?**

**Indicateur de risque**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.  
Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 4 sur 7, soit un niveau de risque moyen. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau intermédiaire, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de liquidité.

**Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

**Scénarios de performance**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

**Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.**

**Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.**

| Période de détention recommandée : 5 années                                                                              |                                                                                  | Si vous sortez après un an | Si vous sortez après 5 années |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR                                               |                                                                                  |                            |                               |
| Scénarios                                                                                                                |                                                                                  |                            |                               |
| Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement. |                                                                                  |                            |                               |
| Tensions                                                                                                                 | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 1 810 EUR<br>-81,9%        | 1 710 EUR<br>-29,8%           |
| Défavorable (*)                                                                                                          | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 6 990 EUR<br>-30,1%        | 7 530 EUR<br>-5,5%            |
| Intermédiaire (*)                                                                                                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 10 500 EUR<br>5,0%         | 15 390 EUR<br>9,0%            |
| Favorable (*)                                                                                                            | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 15 950 EUR<br>59,5%        | 22 190 EUR<br>17,3%           |

(\*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI EMU MICRO NR INDEX EUR) effectué entre 2021 et 2023 pour le scénario défavorable, entre 2013 et 2018 pour le scénario intermédiaire et entre 2013 et 2018 pour le scénario favorable.

## Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

## Quels sont les coûts de votre Produit ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

|                                       | Si vous sortez après un an | Si vous sortez après 5 années |
|---------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <b>Coûts Totaux</b>                   | 624 EUR                    | 1 256 EUR                     |
| <b>Incidence des coûts annuel (*)</b> | 6,3%                       | 2,4% chaque année             |

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,4% avant déduction des coûts et de 9,0% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 21 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                                   |                                                                                                                                                                                                                                                              | Si vous sortez après 1 an |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Frais d'entrée</b>                                                       | 5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.                                                                                         | Jusqu'à 500 EUR           |
| <b>Frais de sortie</b>                                                      | Il n'y a aucun frais de sortie.                                                                                                                                                                                                                              | Néant                     |
| <b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>                               |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b> | 1,3%<br>Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.                                                                                                           | 124 EUR                   |
| <b>Frais de transactions</b>                                                | 0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i> | 0 EUR                     |
| <b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>                 |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Commission de surperformance</b>                                         | Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.                                                                                                                                                                                                | Néant                     |

## Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

### Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

### Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

### Sélection DNCA Actions Euro PME

Part RE (C) EUR - Code AMF : 990000124489

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40. **Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 27/03/2023.**

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type** Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

**Echéance** Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

### Objectifs

Le produit est nourricier de la part F de l'OPC maître de droit français "DNCA ACTIONS EURO PME", géré par DNCA Finance. Le produit ne bénéficie à ce jour du label ISR.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître "consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction de leurs secteurs, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables. La performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence : MSCI EMU MICRO NR en euros".

La politique d'investissement de l'OPCVM maître "est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes de moins de 5 000 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La gestion intègre une approche "bottom up" dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le "stock picking" fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, par la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité, de sa rentabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariales, (ii) sociale, (iii) sociétale et (iv) environnementale et de la transition durable. La fiabilité des données publiées repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. La société de gestion implémente une approche best in universe visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extrafinancière, en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise, (ii) l'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion et (iii) la sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs. Le fonds bénéficie du label ISR".

Le Produit relève de la classification Actions de pays de la zone euro.

Le portefeuille de l'OPCVM maître "sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME. Le Fonds sera exposé en permanence à plus de 75% de son actif en actions des pays de la zone euro et à plus de 50% dans des titres éligibles au régime DSK. L'actif de l'OPCVM sera investi en permanence à 35% min en actions d'entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net. Pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés aux souscriptions et rachats des parts et être moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM pourra être investi dans : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net".

Le Produit capitalise ses revenus.

**L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

**Investisseurs de détail visés** Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions de pays de la zone euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

### Informations complémentaires

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Teneur de comptes conservateur de parts :** NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.

**Forme juridique :** FCPE Multi-Entreprises

**Fiscalité :** Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

**Conseil de surveillance :** Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

**Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?**

**Indicateur de risque**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.  
Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.  
Ce Produit est classé 4 sur 7, soit un niveau de risque moyen. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau intermédiaire, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de liquidité.

**Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

**Scénarios de performance**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

**Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.**

**Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.**

| Période de détention recommandée : 5 années                                                                              |                                                                                  | Si vous sortez après un an | Si vous sortez après 5 années |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR                                               |                                                                                  |                            |                               |
| Scénarios                                                                                                                |                                                                                  |                            |                               |
| Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement. |                                                                                  |                            |                               |
| Tensions                                                                                                                 | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 3 940 EUR<br>-60,6%        | 2 900 EUR<br>-22,0%           |
| Défavorable (*)                                                                                                          | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 6 890 EUR<br>-31,1%        | 7 410 EUR<br>-5,8%            |
| Intermédiaire (*)                                                                                                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 10 260 EUR<br>2,6%         | 13 710 EUR<br>6,5%            |
| Favorable (*)                                                                                                            | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 15 340 EUR<br>53,4%        | 20 510 EUR<br>15,5%           |

(\*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI EMU MICRO NR INDEX EUR) effectué entre 2021 et 2023 pour le scénario défavorable, entre 2017 et 2022 pour le scénario intermédiaire et entre 2013 et 2018 pour le scénario favorable.

## Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

## Quels sont les coûts de votre Produit ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

|                                       | Si vous sortez après un an | Si vous sortez après 5 années |
|---------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <b>Coûts Totaux</b>                   | 757 EUR                    | 1 993 EUR                     |
| <b>Incidence des coûts annuel (*)</b> | 7,7%                       | 3,8% chaque année             |

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,3% avant déduction des coûts et de 6,5% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 117 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                                   |                                                                                                                                                                                                                                                              | Si vous sortez après 1 an |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Frais d'entrée</b>                                                       | 5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.                                                                                         | Jusqu'à 500 EUR           |
| <b>Frais de sortie</b>                                                      | Il n'y a aucun frais de sortie.                                                                                                                                                                                                                              | Néant                     |
| <b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>                               |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b> | 2,7%<br>Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.                                                                                                           | 257 EUR                   |
| <b>Frais de transactions</b>                                                | 0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i> | 0 EUR                     |
| <b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>                 |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Commission de surperformance</b>                                         | Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.                                                                                                                                                                                                | Néant                     |

## Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

### Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

### Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

### Sélection DNCA Actions Euro PME

Part CO - Code AMF : 990000131179

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40. **Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 27/03/2023.**

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type** Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

**Echéance** Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

### Objectifs

Le produit est nourricier de la part F de l'OPC maître de droit français "DNCA ACTIONS EURO PME", géré par DNCA Finance. Le produit ne bénéficie à ce jour du label ISR.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître "consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction de leurs secteurs, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables. La performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence : MSCI EMU MICRO NR en euros".

La politique d'investissement de l'OPCVM maître "est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes de moins de 5 000 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La gestion intègre une approche "bottom up" dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le "stock picking" fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, par la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité, de sa rentabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariales, (ii) sociale, (iii) sociétale et (iv) environnementale et de la transition durable. La fiabilité des données publiées repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. La société de gestion implémente une approche best in universe visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extrafinancière, en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise, (ii) l'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion et (iii) la sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs. Le fonds bénéficie du label ISR".

Le Produit relève de la classification Actions de pays de la zone euro.

Le portefeuille de l'OPCVM maître "sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME. Le Fonds sera exposé en permanence à plus de 75% de son actif en actions des pays de la zone euro et à plus de 50% dans des titres éligibles au régime DSK. L'actif de l'OPCVM sera investi en permanence à 35% min en actions d'entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net. Pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés aux souscriptions et rachats des parts et être moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM pourra être investi dans : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net".

Le Produit capitalise ses revenus.

**L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

**Investisseurs de détail visés** Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions de pays de la zone euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

### Informations complémentaires

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Teneur de comptes conservateur de parts :** NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.

**Forme juridique :** FCPE Multi-Entreprises

**Fiscalité :** Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

**Conseil de surveillance :** Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

**Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?**

**Indicateur de risque**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.  
Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 4 sur 7, soit un niveau de risque moyen. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau intermédiaire, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de liquidité.

**Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

**Scénarios de performance**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

**Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.**

**Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.**

| Période de détention recommandée : 5 années                                                                              |                                                                                  | Si vous sortez après un an | Si vous sortez après 5 années |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR                                               |                                                                                  |                            |                               |
| Scénarios                                                                                                                |                                                                                  |                            |                               |
| Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement. |                                                                                  |                            |                               |
| Tensions                                                                                                                 | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 4 000 EUR<br>-60,0%        | 3 280 EUR<br>-20,0%           |
| Défavorable (*)                                                                                                          | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 6 740 EUR<br>-32,6%        | 7 700 EUR<br>-5,1%            |
| Intermédiaire (*)                                                                                                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 10 160 EUR<br>1,6%         | 13 920 EUR<br>6,8%            |
| Favorable (*)                                                                                                            | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen | 17 130 EUR<br>71,3%        | 20 510 EUR<br>15,5%           |

(\*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI EMU MICRO NR INDEX EUR) effectué entre 2021 et 2023 pour le scénario défavorable, entre 2013 et 2018 pour le scénario intermédiaire et entre 2013 et 2018 pour le scénario favorable.

## Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

## Quels sont les coûts de votre Produit ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

|                                       | Si vous sortez après un an | Si vous sortez après 5 années |
|---------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <b>Coûts Totaux</b>                   | 662 EUR                    | 1 446 EUR                     |
| <b>Incidence des coûts annuel (*)</b> | 6,7%                       | 2,8% chaque année             |

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,6% avant déduction des coûts et de 6,8% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 49 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                                   |                                                                                                                                                                                                                                                              | Si vous sortez après 1 an |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Frais d'entrée</b>                                                       | 5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.                                                                                         | Jusqu'à 500 EUR           |
| <b>Frais de sortie</b>                                                      | Il n'y a aucun frais de sortie.                                                                                                                                                                                                                              | Néant                     |
| <b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>                               |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b> | 1,7%<br>Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.                                                                                                           | 162 EUR                   |
| <b>Frais de transactions</b>                                                | 0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i> | 0 EUR                     |
| <b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>                 |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Commission de surperformance</b>                                         | Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.                                                                                                                                                                                                | Néant                     |

## Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

### Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

### Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.



## SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME Part A1

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA ACTIONS EURO PME lequel a pour objectif de gérer de surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance.

### FCPE N°7175

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 101.81  
Valeur liquidative en € : Part A1 13.86353

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



#### INDICATEUR DE COMPARAISON(1)

100% MSCI Micro EMU DNR

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 18/12/2020  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** : Actions de pays de la zone euro

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques actions / petites et moyennes capitalisations / gestion discrétionnaire / perte en capital / taux / liquidité / change / durabilité

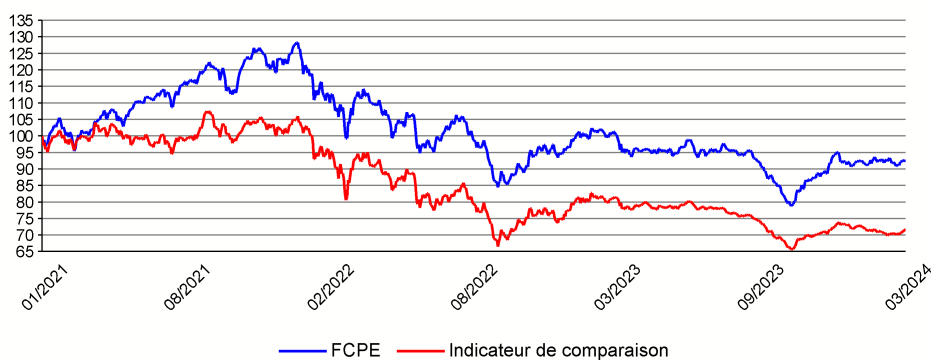
**FRAIS COURANTS:** 1.80%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

| Durée                                                 | 1 mois     | Depuis le  | 1 an       | 3 ans      | 5 ans | Création   |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------|------------|
| Depuis le                                             | 29/02/2024 | 29/12/2023 | 31/03/2023 | 31/03/2021 | 5 ans | 22/01/2021 |
| Performance du FCPE                                   | 0.59%      | -2.71%     | -3.97%     | -9.53%     | -     | -7.58%     |
| Performance de l'indicateur de comparaison            | 1.80%      | -2.55%     | -8.84%     | -28.55%    | -     | -28.23%    |
| Écart de performance                                  | -1.21%     | -0.17%     | 4.87%      | 19.03%     | -     | 20.66%     |
| Performance annualisée du FCPE                        | NS         | NS         | NS         | -3.28%     | -     | -2.45%     |
| Performance annualisée de l'indicateur de comparaison | NS         | NS         | NS         | -10.60%    | -     | -9.90%     |
| Écart de performance                                  | NS         | NS         | NS         | 7.32%      | -     | 7.46%      |
| Volatilité du FCPE                                    | NS         | NS         | 13.95%     | 16.10%     | -     | 16.46%     |
| Volatilité de l'indice de comparaison                 | NS         | NS         | 9.20%      | 16.01%     | -     | 16.40%     |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

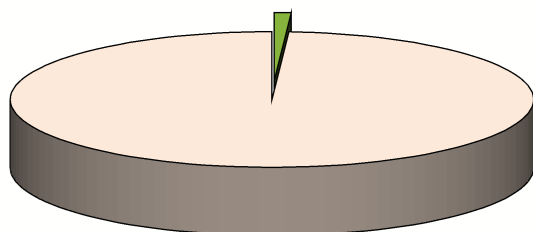
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 22/01/2021)



### PERFORMANCES CALENDAIRES

|                                            | 2023   | 2022    | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|--------------------------------------------|--------|---------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Performance du FCPE                        | -0.55% | -25.51% |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Performance de l'indicateur de comparaison | -2.61% | -28.11% |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Écart de performance                       | 2.06%  | 2.60%   |      |      |      |      |      |      |      |      |

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Monétaire & Liquidités 1.03% □ Actions PME 98.86%

### EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

|                                    | Répartition* | Dérivés | Exposition** |
|------------------------------------|--------------|---------|--------------|
| <b>Actions</b>                     | 98.97%       | 0.00%   | 98.97%       |
| <b>Monétaires &amp; Liquidités</b> | 1.03%        | 0.00%   | 1.03%        |
|                                    | 100.00%      | 0.00%   | 100.00%      |

\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

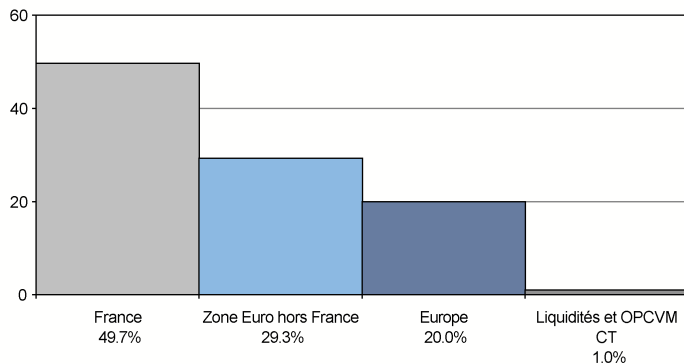
(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ACTIONS EUROPÉENNES



## PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

|              |                                     |       |
|--------------|-------------------------------------|-------|
| ES0157261019 | LABORATORIOS FARMACEUTICOS R SQ EUR | 4.61% |
| FR0011726835 | GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA FP EUR  | 4.06% |
| FR0000039620 | MERSEN FP EUR                       | 3.11% |
| IT0003549422 | SANLORENZO SPA/AMEGLIA IM EUR       | 2.92% |
| FR0012882389 | EQUASENS FP EUR                     | 2.78% |
| FR0000065484 | LECTRA FP EUR                       | 2.76% |
| FR0013227113 | S.O.I.T.E.C. FP EUR                 | 2.44% |
| FR0013295789 | TFF GROUP FP EUR                    | 2.32% |
| IT0005107492 | LU-VE SPA IM EUR                    | 2.26% |
| IT0005453250 | EL.EN. SPA IM EUR                   | 2.23% |

## COMMENTAIRE DE GESTION

Après la pause de février, les petites valeurs sont reparties à la hausse en mars avec un gain de 4,62% de l'indice MSCI small cap Emu. Cette forte hausse mensuelle s'explique de manière générale par des publications annuelles positives des entreprises ainsi qu'un discours optimiste des managements sur l'année 2024. Les taux restent globalement stables en Europe et aux Etats-Unis tandis que les chiffres d'activité économique continuent d'être résilients aux USA et s'améliorent légèrement en Europe (sur les services). Les marchés actions sont rassurés de la perspective d'une baisse des taux de la BCE à la fin du semestre, alimentée par les déclarations de Mme Lagarde.

Dans ce contexte, les valeurs sensibles à la baisse des taux sont favorisées : l'immobilier (+9%), les financières (+10%), les utilities (+ 9.7% et l'énergie (+10%) profite de la hausse du pétrole.

Les secteurs sous performants se retrouvent au sein de la technologie (-4%, la demande est atone, sur les smartphones en particulier) ; la santé et la consommation de base restent en retrait en raison de leur profil défensif.

Au sein des énergie renouvelables, nous avons vendu Voltalia (défaut de communication) pour renforcer Grenergy. Nous avons constitué une ligne sur Technogym (matériel de sport) qui doit bénéficier de la bonne demande des salles de sport et des hôtels. Nous avons acheté Vusion Group (étiquettes électroniques), car nous anticipons de bons résultats liés au contrat avec Walmart. Nous avons pris des profits sur GTT en raison de la bonne performance du titre.

Les meilleures performances ont été réalisées sur Rovi (+9%) en raison de bons résultats annuels et l'obtention de la commercialisation d'un médicament aux Etats Unis ; El.En a indiqué des perspectives d'amélioration de ses marchés (+38%) ; Esker (+16%) a profité de recommandations positives après une année 2023 difficile ; Luve (+12.7%) a aussi dressé des perspectives plus favorables en raison de la fin du déstockage.

Les détracteurs ont été : Soitec (-29%, la reprise des marchés est décalée (smartphone) et le premier semestre sera en baisse), Sesa (-10%, CA de fin d'année décevant), Dermapharm (-11%), TFF (-7%).

L'inflation se normalise tandis que la croissance économique ne cesse de surprendre positivement. Bien que cela retarde légèrement les premières baisse des taux des banques centrales, le scénario d'un atterrissage en douceur ne cesse de se renforcer. Ainsi, les petites capitalisations, plus agiles et dynamiques en face de reprise économique devraient surperformer, surtout maintenant que les prévisions de coût de la dette sont revues en baisse.



## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### INDICATEUR DE COMPARAISON

La gestion du Fonds n'est pas liée à un indicateur de référence particulier. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Toutefois, uniquement à titre indicatif, l'utilisation d'un indicateur de comparaison peut constituer un élément d'appréciation de la performance.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.

**Natixis Intérépargne** : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

**Natixis Investment Managers International** : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



28 mars 2024

## SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME Part A2

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA ACTIONS EURO PME lequel a pour objectif de gestion de surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance.

### FCPE N°7666

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 101.81  
Valeur liquidative en € : Part A2 12.31974

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



#### INDICATEUR DE COMPARAISON(1)

100% MSCI Micro EMU DNR

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Actions de pays de la zone euro

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques actions / petites et moyennes capitalisations / gestion discrétionnaire / perte en capital / taux / liquidité / change / durabilité

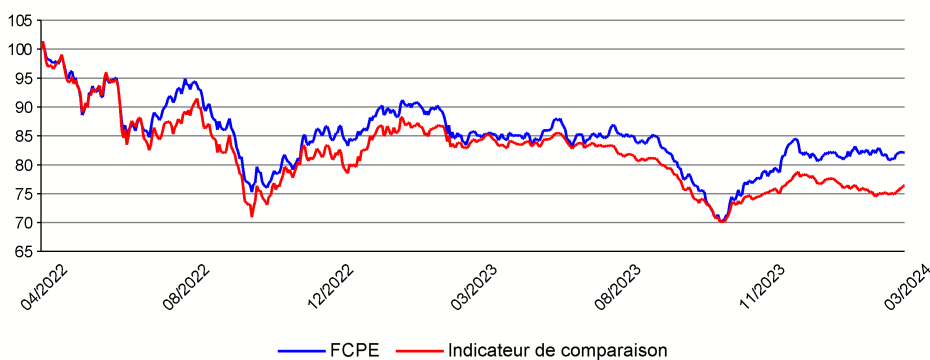
**FRAIS COURANTS:** 1.91% Frais courants estimés

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

| Durée                                                 | 1 mois     | Depuis le  | 1 an       | 3 ans | 5 ans | Création   |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|------------|-------|-------|------------|
| Depuis le                                             | 29/02/2024 | 29/12/2023 | 31/03/2023 |       |       | 01/04/2022 |
| Performance du FCPE                                   | 0.57%      | -2.76%     | -4.17%     | -     | -     | -17.87%    |
| Performance de l'indicateur de comparaison            | 1.80%      | -2.55%     | -8.84%     | -     | -     | -23.45%    |
| Écart de performance                                  | -1.23%     | -0.22%     | 4.67%      | -     | -     | 5.58%      |
| Performance annualisée du FCPE                        | NS         | NS         | NS         | -     | -     | -9.41%     |
| Performance annualisée de l'indicateur de comparaison | NS         | NS         | NS         | -     | -     | -12.55%    |
| Écart de performance                                  | NS         | NS         | NS         | -     | -     | 3.14%      |
| Volatilité du FCPE                                    | NS         | NS         | 11.61%     | -     | -     | 15.18%     |
| Volatilité de l'indice de comparaison                 | NS         | NS         | 7.34%      | -     | -     | 15.21%     |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

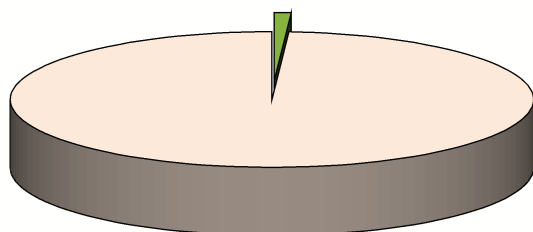
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 01/04/2022)



### PERFORMANCES CALENDAIRES

|                                            | 2023   | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|--------------------------------------------|--------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Performance du FCPE                        | -0.76% |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Performance de l'indicateur de comparaison | -2.61% |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Écart de performance                       | 1.85%  |      |      |      |      |      |      |      |      |      |

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Monétaire & Liquidités 1.03% □ Actions PME 98.86%

### EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

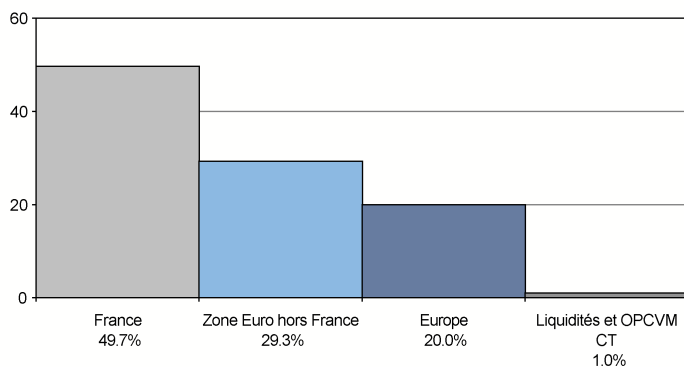
|                                    | Répartition* | Dérivés | Exposition** |
|------------------------------------|--------------|---------|--------------|
| <b>Actions</b>                     | 98.97%       | 0.00%   | 98.97%       |
| <b>Monétaires &amp; Liquidités</b> | 1.03%        | 0.00%   | 1.03%        |
|                                    | 100.00%      | 0.00%   | 100.00%      |

\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page  
(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ACTIONS EUROPÉENNES



## PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

|              |                                     |       |
|--------------|-------------------------------------|-------|
| ES0157261019 | LABORATORIOS FARMACEUTICOS R SQ EUR | 4.61% |
| FR0011726835 | GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA FP EUR  | 4.06% |
| FR0000039620 | MERSEN FP EUR                       | 3.11% |
| IT0003549422 | SANLORENZO SPA/AMEGLIA IM EUR       | 2.92% |
| FR0012882389 | EQUASENS FP EUR                     | 2.78% |
| FR0000065484 | LECTRA FP EUR                       | 2.76% |
| FR0013227113 | S.O.I.T.E.C. FP EUR                 | 2.44% |
| FR0013295789 | TFF GROUP FP EUR                    | 2.32% |
| IT0005107492 | LU-VE SPA IM EUR                    | 2.26% |
| IT0005453250 | EL.EN. SPA IM EUR                   | 2.23% |

## COMMENTAIRE DE GESTION

Après la pause de février, les petites valeurs sont reparties à la hausse en mars avec un gain de 4,62% de l'indice MSCI small cap Emu. Cette forte hausse mensuelle s'explique de manière générale par des publications annuelles positives des entreprises ainsi qu'un discours optimiste des managements sur l'année 2024. Les taux restent globalement stables en Europe et aux Etats-Unis tandis que les chiffres d'activité économique continuent d'être résiliants aux USA et s'améliorent légèrement en Europe (sur les services). Les marchés actions sont rassurés de la perspective d'une baisse des taux de la BCE à la fin du semestre, alimentée par les déclarations de Mme Lagarde.

Dans ce contexte, les valeurs sensibles à la baisse des taux sont favorisées : l'immobilier (+9%), les financières (+10%), les utilities (+ 9.7% et l'énergie (+10%) profite de la hausse du pétrole.

Les secteurs sous performants se retrouvent au sein de la technologie (-4%, la demande est atone, sur les smartphones en particulier) ; la santé et la consommation de base restent en retrait en raison de leur profil défensif.

Au sein des énergie renouvelables, nous avons vendu Voltalia (défaut de communication) pour renforcer Grenergy. Nous avons constitué une ligne sur Technogym (matériel de sport) qui doit bénéficier de la bonne demande des salles de sport et des hôtels. Nous avons acheté Vusion Group (étiquettes électroniques), car nous anticipons de bons résultats liés au contrat avec Walmart. Nous avons pris des profits sur GTT en raison de la bonne performance du titre.

Les meilleures performances ont été réalisées sur Rovi (+9%) en raison de bons résultats annuels et l'obtention de la commercialisation d'un médicament aux Etats Unis ; El.En a indiqué des perspectives d'amélioration de ses marchés (+38%) ; Esker (+16%) a profité de recommandations positives après une année 2023 difficile ; Luve (+12.7%) a aussi dressé des perspectives plus favorables en raison de la fin du déstockage.

Les détracteurs ont été : Soitec (-29%, la reprise des marchés est décalée (smartphone) et le premier semestre sera en baisse), Sesa (-10%, CA de fin d'année décevant), Dermapharm (-11%), TFF (-7%).

L'inflation se normalise tandis que la croissance économique ne cesse de surprendre positivement. Bien que cela retarde légèrement les premières baisse des taux des banques centrales, le scénario d'un atterrissage en douceur ne cesse de se renforcer. Ainsi, les petites capitalisations, plus agiles et dynamiques en face de reprise économique devraient surperformer, surtout maintenant que les prévisions de coût de la dette sont revues en baisse.



## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### INDICATEUR DE COMPARAISON

La gestion du Fonds n'est pas liée à un indicateur de référence particulier. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Toutefois, uniquement à titre indicatif, l'utilisation d'un indicateur de comparaison peut constituer un élément d'appréciation de la performance.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.
- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.
- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.

**Natixis Intérépargne** : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

**Natixis Investment Managers International** : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



## SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME Part A0

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA ACTIONS EURO PME lequel a pour objectif de gestion de surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance.

### FCPE N°7195

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 101.81  
Valeur liquidative en € : Part A0 14.14015

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



#### INDICATEUR DE COMPARAISON(1)

100% MSCI Micro EMU DNR

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** 18/12/2020  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Actions de pays de la zone euro

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques actions / petites et moyennes capitalisations / gestion discrétionnaire / perte en capital / taux / liquidité / change / durabilité

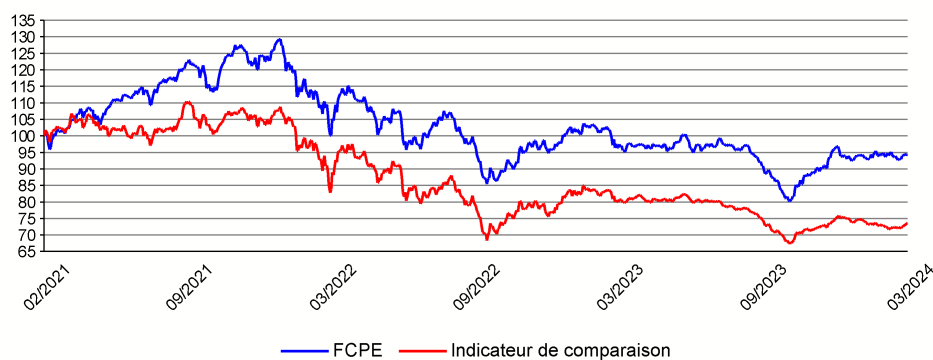
**FRAIS COURANTS:** 1.30%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

| Durée                                                 | 1 mois     | Depuis le  | 1 an       | 3 ans      | 5 ans | Création   |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------|------------|
| Depuis le                                             | 29/02/2024 | 29/12/2023 | 31/03/2023 | 31/03/2021 | 5 ans | 26/02/2021 |
| Performance du FCPE                                   | 0.63%      | -2.59%     | -3.48%     | -8.12%     | -     | -5.73%     |
| Performance de l'indicateur de comparaison            | 1.80%      | -2.55%     | -8.84%     | -28.55%    | -     | -26.29%    |
| Écart de performance                                  | -1.18%     | -0.05%     | 5.36%      | 20.44%     | -     | 20.56%     |
| Performance annualisée du FCPE                        | NS         | NS         | NS         | -2.78%     | -     | -1.90%     |
| Performance annualisée de l'indicateur de comparaison | NS         | NS         | NS         | -10.60%    | -     | -9.42%     |
| Écart de performance                                  | NS         | NS         | NS         | 7.82%      | -     | 7.52%      |
| Volatilité du FCPE                                    | NS         | NS         | 11.61%     | 16.71%     | -     | 16.72%     |
| Volatilité de l'indice de comparaison                 | NS         | NS         | 7.34%      | 17.09%     | -     | 17.00%     |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

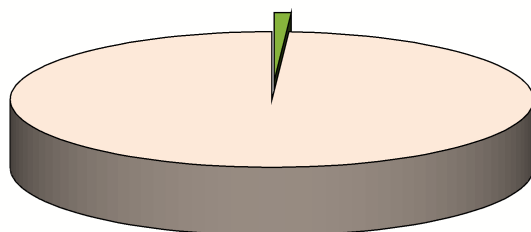
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 26/02/2021)



### PERFORMANCES CALENDAIRES

|                                            | 2023   | 2022    | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|--------------------------------------------|--------|---------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Performance du FCPE                        | -0.04% | -25.10% |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Performance de l'indicateur de comparaison | -2.61% | -28.11% |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Écart de performance                       | 2.57%  | 3.00%   |      |      |      |      |      |      |      |      |

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Monétaire & Liquidités 1.03% □ Actions PME 98.86%

### EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

|                                    | Répartition* | Dérivés | Exposition** |
|------------------------------------|--------------|---------|--------------|
| <b>Actions</b>                     | 98.97%       | 0.00%   | 98.97%       |
| <b>Monétaires &amp; Liquidités</b> | 1.03%        | 0.00%   | 1.03%        |
|                                    | 100.00%      | 0.00%   | 100.00%      |

\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

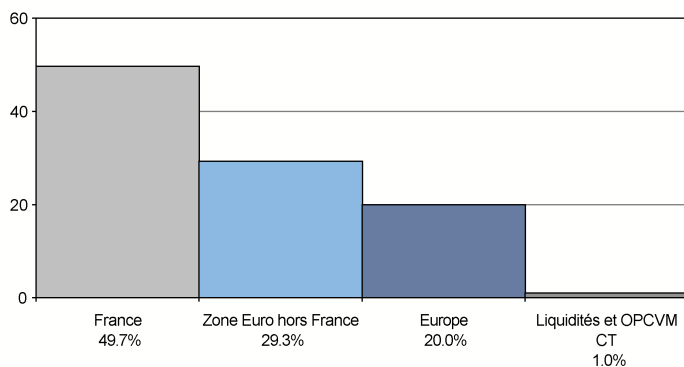
(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ACTIONS EUROPÉENNES



## PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

|              |                                     |       |
|--------------|-------------------------------------|-------|
| ES0157261019 | LABORATORIOS FARMACEUTICOS R SQ EUR | 4.61% |
| FR0011726835 | GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA FP EUR  | 4.06% |
| FR0000039620 | MERSEN FP EUR                       | 3.11% |
| IT0003549422 | SANLORENZO SPA/AMEGLIA IM EUR       | 2.92% |
| FR0012882389 | EQUASENS FP EUR                     | 2.78% |
| FR0000065484 | LECTRA FP EUR                       | 2.76% |
| FR0013227113 | S.O.I.T.E.C. FP EUR                 | 2.44% |
| FR0013295789 | TFF GROUP FP EUR                    | 2.32% |
| IT0005107492 | LU-VE SPA IM EUR                    | 2.26% |
| IT0005453250 | EL.EN. SPA IM EUR                   | 2.23% |

## COMMENTAIRE DE GESTION

Après la pause de février, les petites valeurs sont reparties à la hausse en mars avec un gain de 4,62% de l'indice MSCI small cap Emu. Cette forte hausse mensuelle s'explique de manière générale par des publications annuelles positives des entreprises ainsi qu'un discours optimiste des managements sur l'année 2024. Les taux restent globalement stables en Europe et aux Etats-Unis tandis que les chiffres d'activité économique continuent d'être résiliants aux USA et s'améliorent légèrement en Europe (sur les services). Les marchés actions sont rassurés de la perspective d'une baisse des taux de la BCE à la fin du semestre, alimentée par les déclarations de Mme Lagarde.

Dans ce contexte, les valeurs sensibles à la baisse des taux sont favorisées : l'immobilier (+9%), les financières (+10%), les utilities (+ 9.7% et l'énergie (+10%) profite de la hausse du pétrole.

Les secteurs sous performants se retrouvent au sein de la technologie (-4%, la demande est atone, sur les smartphones en particulier) ; la santé et la consommation de base restent en retrait en raison de leur profil défensif.

Au sein des énergie renouvelables, nous avons vendu Voltalia (défaut de communication) pour renforcer Grenergy. Nous avons constitué une ligne sur Technogym (matériel de sport) qui doit bénéficier de la bonne demande des salles de sport et des hôtels. Nous avons acheté Vusion Group (étiquettes électroniques), car nous anticipons de bons résultats liés au contrat avec Walmart. Nous avons pris des profits sur GTT en raison de la bonne performance du titre.

Les meilleures performances ont été réalisées sur Rovi (+9%) en raison de bons résultats annuels et l'obtention de la commercialisation d'un médicament aux Etats Unis ; El.En a indiqué des perspectives d'amélioration de ses marchés (+38%) ; Esker (+16%) a profité de recommandations positives après une année 2023 difficile ; Luve (+12.7%) a aussi dressé des perspectives plus favorables en raison de la fin du déstockage.

Les détracteurs ont été : Soitec (-29%, la reprise des marchés est décalée (smartphone) et le premier semestre sera en baisse), Sesa (-10%, CA de fin d'année décevant), Dermapharm (-11%), TFF (-7%).

L'inflation se normalise tandis que la croissance économique ne cesse de surprendre positivement. Bien que cela retarde légèrement les premières baisse des taux des banques centrales, le scénario d'un atterrissage en douceur ne cesse de se renforcer. Ainsi, les petites capitalisations, plus agiles et dynamiques en face de reprise économique devraient surperformer, surtout maintenant que les prévisions de coût de la dette sont revues en baisse.



## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### INDICATEUR DE COMPARAISON

La gestion du Fonds n'est pas liée à un indicateur de référence particulier. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Toutefois, uniquement à titre indicatif, l'utilisation d'un indicateur de comparaison peut constituer un élément d'appréciation de la performance.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.

**Natixis Intérépargne** : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

**Natixis Investment Managers International** : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



## SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA ACTIONS EURO PME lequel a pour objectif de gestion de surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance.

### FCPE N°3666

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 101.81  
Valeur liquidative en € : Part I 27.44203

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



#### INDICATEUR DE COMPARAISON(1)

100% MSCI Micro EMU DNR

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** 09/11/2015  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Actions de pays de la zone euro

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques actions / petites et moyennes capitalisations / gestion discrétionnaire / perte en capital / taux / liquidité / change / durabilité

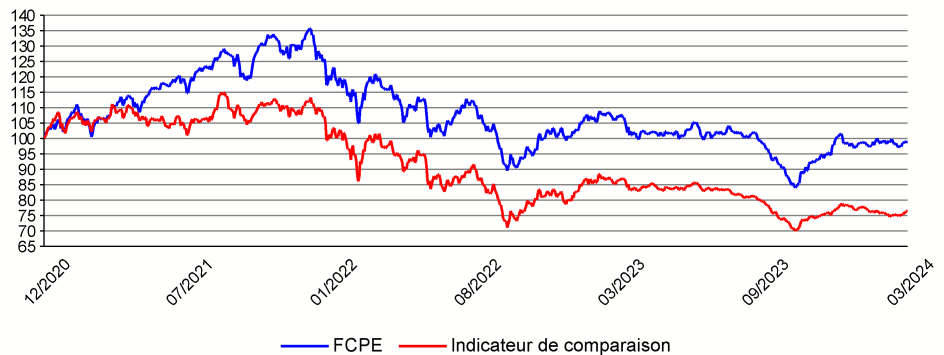
**FRAIS COURANTS:** 1.30%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

| Durée                                                 | 1 mois     | Depuis le  | 1 an       | 3 ans      | 5 ans      | Création   |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Depuis le                                             | 29/02/2024 | 29/12/2023 | 31/03/2023 | 31/03/2021 | 29/03/2019 | 27/01/2016 |
| Performance du FCPE                                   | 0.63%      | -2.59%     | -3.49%     | -8.17%     | 33.41%     | 82.95%     |
| Performance de l'indicateur de comparaison            | 1.80%      | -2.55%     | -8.84%     | -28.55%    | -          | -          |
| Écart de performance                                  | -1.18%     | -0.05%     | 5.35%      | 20.38%     | -          | -          |
| Performance annualisée du FCPE                        | NS         | NS         | NS         | -2.80%     | 5.93%      | 7.67%      |
| Performance annualisée de l'indicateur de comparaison | NS         | NS         | NS         | -10.60%    | -          | -          |
| Écart de performance                                  | NS         | NS         | NS         | 7.80%      | -          | -          |
| Volatilité du FCPE                                    | NS         | NS         | 11.61%     | 16.71%     | 18.18%     | 16.38%     |
| Volatilité de l'indice de comparaison                 | NS         | NS         | 7.34%      | 17.09%     | -          | -          |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

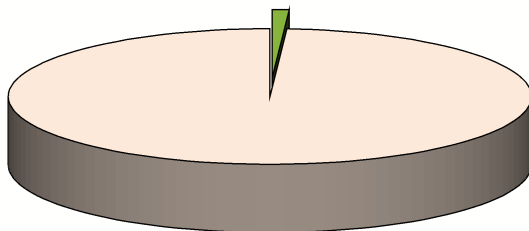
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 31/12/2020)



### PERFORMANCES CALENDAIRES

|                                            | 2023   | 2022    | 2021   | 2020   | 2019   | 2018    | 2017   | 2016 | 2015 | 2014 |
|--------------------------------------------|--------|---------|--------|--------|--------|---------|--------|------|------|------|
| Performance du FCPE                        | -0.05% | -25.14% | 35.65% | 18.09% | 28.46% | -23.67% | 34.63% |      |      |      |
| Performance de l'indicateur de comparaison | -2.61% | -28.11% | 12.45% |        |        |         |        |      |      |      |
| Écart de performance                       | 2.56%  | 2.97%   | 23.20% |        |        |         |        |      |      |      |

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Monétaire & Liquidités 1.03% □ Actions PME 98.86%

### EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

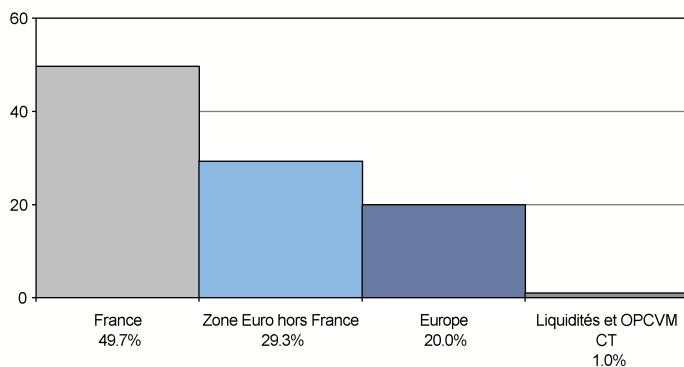
|                                    | Répartition* | Dérivés | Exposition** |
|------------------------------------|--------------|---------|--------------|
| <b>Actions</b>                     | 98.97%       | 0.00%   | 98.97%       |
| <b>Monétaires &amp; Liquidités</b> | 1.03%        | 0.00%   | 1.03%        |
|                                    | 100.00%      | 0.00%   | 100.00%      |

\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page  
(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ACTIONS EUROPÉENNES



## PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

|              |                                     |       |
|--------------|-------------------------------------|-------|
| ES0157261019 | LABORATORIOS FARMACEUTICOS R SQ EUR | 4.61% |
| FR0011726835 | GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA FP EUR  | 4.06% |
| FR0000039620 | MERSEN FP EUR                       | 3.11% |
| IT0003549422 | SANLORENZO SPA/AMEGLIA IM EUR       | 2.92% |
| FR0012882389 | EQUASENS FP EUR                     | 2.78% |
| FR0000065484 | LECTRA FP EUR                       | 2.76% |
| FR0013227113 | S.O.I.T.E.C. FP EUR                 | 2.44% |
| FR0013295789 | TFF GROUP FP EUR                    | 2.32% |
| IT0005107492 | LU-VE SPA IM EUR                    | 2.26% |
| IT0005453250 | EL.EN. SPA IM EUR                   | 2.23% |

## COMMENTAIRE DE GESTION

Après la pause de février, les petites valeurs sont reparties à la hausse en mars avec un gain de 4,62% de l'indice MSCI small cap Emu. Cette forte hausse mensuelle s'explique de manière générale par des publications annuelles positives des entreprises ainsi qu'un discours optimiste des managements sur l'année 2024. Les taux restent globalement stables en Europe et aux Etats-Unis tandis que les chiffres d'activité économique continuent d'être résilients aux USA et s'améliorent légèrement en Europe (sur les services). Les marchés actions sont rassurés de la perspective d'une baisse des taux de la BCE à la fin du semestre, alimentée par les déclarations de Mme Lagarde.

Dans ce contexte, les valeurs sensibles à la baisse des taux sont favorisées : l'immobilier (+9%), les financières (+10%), les utilities (+ 9.7% et l'énergie (+10%) profite de la hausse du pétrole.

Les secteurs sous performants se retrouvent au sein de la technologie (-4%, la demande est atone, sur les smartphones en particulier) ; la santé et la consommation de base restent en retrait en raison de leur profil défensif.

Au sein des énergie renouvelables, nous avons vendu Voltalia (défaut de communication) pour renforcer Grenergy. Nous avons constitué une ligne sur Technogym (matériel de sport) qui doit bénéficier de la bonne demande des salles de sport et des hôtels. Nous avons acheté Vusion Group (étiquettes électroniques), car nous anticipons de bons résultats liés au contrat avec Walmart. Nous avons pris des profits sur GTT en raison de la bonne performance du titre.

Les meilleures performances ont été réalisées sur Rovi (+9%) en raison de bons résultats annuels et l'obtention de la commercialisation d'un médicament aux Etats Unis ; El.En a indiqué des perspectives d'amélioration de ses marchés (+38%) ; Esker (+16%) a profité de recommandations positives après une année 2023 difficile ; Luve (+12.7%) a aussi dressé des perspectives plus favorables en raison de la fin du déstockage.

Les détracteurs ont été : Soitec (-29%, la reprise des marchés est décalée (smartphone) et le premier semestre sera en baisse), Sesa (-10%, CA de fin d'année décevant), Dermapharm (-11%), TFF (-7%).

L'inflation se normalise tandis que la croissance économique ne cesse de surprendre positivement. Bien que cela retarde légèrement les premières baisse des taux des banques centrales, le scénario d'un atterrissage en douceur ne cesse de se renforcer. Ainsi, les petites capitalisations, plus agiles et dynamiques en face de reprise économique devraient surperformer, surtout maintenant que les prévisions de coût de la dette sont revues en baisse.



## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### INDICATEUR DE COMPARAISON

La gestion du Fonds n'est pas liée à un indicateur de référence particulier. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Toutefois, uniquement à titre indicatif, l'utilisation d'un indicateur de comparaison peut constituer un élément d'appréciation de la performance.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.

**Natixis Intérépargne** : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

**Natixis Investment Managers International** : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



## SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME Part RE

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA ACTIONS EURO PME lequel a pour objectif de gestion de surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance.

### FCPE N°6666

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 101.81  
Valeur liquidative en € : Part RE 15.93224

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



#### INDICATEUR DE COMPARAISON(1)

100% MSCI Micro EMU DNR

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** 06/11/2020  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Actions de pays de la zone euro

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques actions / petites et moyennes capitalisations / gestion discrétionnaire / perte en capital / taux / liquidité / change / durabilité

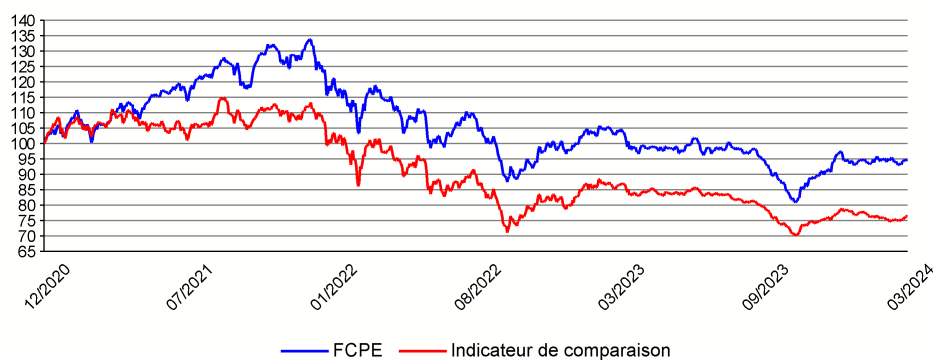
**FRAIS COURANTS:** 2.66%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

| Durée                                                 | 1 mois     | Depuis le  | 1 an       | 3 ans      | 5 ans | Création   |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------|------------|
| Depuis le                                             | 29/02/2024 | 29/12/2023 | 31/03/2023 | 31/03/2021 | 5 ans | 06/11/2020 |
| Performance du FCPE                                   | 0.52%      | -2.92%     | -4.80%     | -11.86%    | -     | 6.21%      |
| Performance de l'indicateur de comparaison            | 1.80%      | -2.55%     | -8.84%     | -28.55%    | -     | -          |
| Écart de performance                                  | -1.28%     | -0.37%     | 4.05%      | 16.70%     | -     | -          |
| Performance annualisée du FCPE                        | NS         | NS         | NS         | -4.12%     | -     | 1.79%      |
| Performance annualisée de l'indicateur de comparaison | NS         | NS         | NS         | -10.60%    | -     | -          |
| Écart de performance                                  | NS         | NS         | NS         | 6.48%      | -     | -          |
| Volatilité du FCPE                                    | NS         | NS         | 11.62%     | 16.71%     | -     | 16.53%     |
| Volatilité de l'indice de comparaison                 | NS         | NS         | 7.34%      | 17.09%     | -     | -          |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

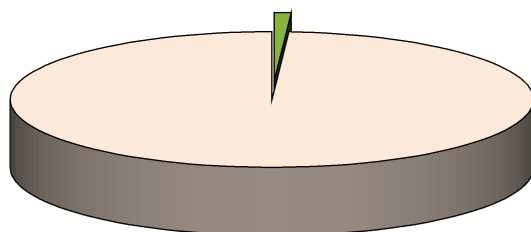
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 31/12/2020)



### PERFORMANCES CALENDAIRES

|                                            | 2023   | 2022    | 2021   | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|--------------------------------------------|--------|---------|--------|------|------|------|------|------|------|------|
| Performance du FCPE                        | -1.41% | -26.15% | 33.81% |      |      |      |      |      |      |      |
| Performance de l'indicateur de comparaison | -2.61% | -28.11% | 12.45% |      |      |      |      |      |      |      |
| Écart de performance                       | 1.20%  | 1.95%   | 21.36% |      |      |      |      |      |      |      |

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Monétaire & Liquidités 1.03% □ Actions PME 98.86%

### EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

|                                    | Répartition* | Dérivés | Exposition** |
|------------------------------------|--------------|---------|--------------|
| <b>Actions</b>                     | 98.97%       | 0.00%   | 98.97%       |
| <b>Monétaires &amp; Liquidités</b> | 1.03%        | 0.00%   | 1.03%        |
|                                    | 100.00%      | 0.00%   | 100.00%      |

\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

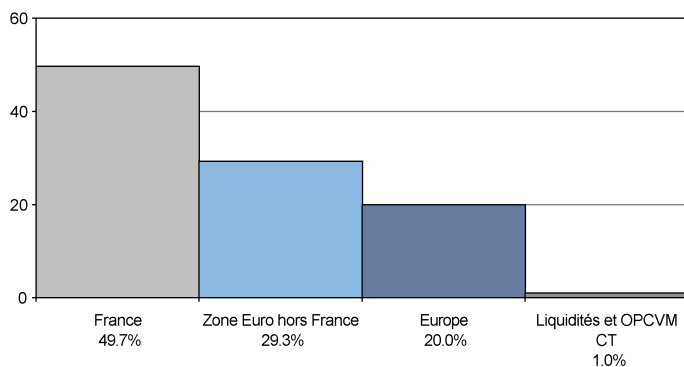
(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ACTIONS EUROPÉENNES



## PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

|              |                                     |       |
|--------------|-------------------------------------|-------|
| ES0157261019 | LABORATORIOS FARMACEUTICOS R SQ EUR | 4.61% |
| FR0011726835 | GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA FP EUR  | 4.06% |
| FR0000039620 | MERSEN FP EUR                       | 3.11% |
| IT0003549422 | SANLORENZO SPA/AMEGLIA IM EUR       | 2.92% |
| FR0012882389 | EQUASENS FP EUR                     | 2.78% |
| FR0000065484 | LECTRA FP EUR                       | 2.76% |
| FR0013227113 | S.O.I.T.E.C. FP EUR                 | 2.44% |
| FR0013295789 | TFF GROUP FP EUR                    | 2.32% |
| IT0005107492 | LU-VE SPA IM EUR                    | 2.26% |
| IT0005453250 | EL.EN. SPA IM EUR                   | 2.23% |

## COMMENTAIRE DE GESTION

Après la pause de février, les petites valeurs sont reparties à la hausse en mars avec un gain de 4,62% de l'indice MSCI small cap Emu. Cette forte hausse mensuelle s'explique de manière générale par des publications annuelles positives des entreprises ainsi qu'un discours optimiste des managements sur l'année 2024. Les taux restent globalement stables en Europe et aux Etats-Unis tandis que les chiffres d'activité économique continuent d'être résilients aux USA et s'améliorent légèrement en Europe (sur les services). Les marchés actions sont rassurés de la perspective d'une baisse des taux de la BCE à la fin du semestre, alimentée par les déclarations de Mme Lagarde.

Dans ce contexte, les valeurs sensibles à la baisse des taux sont favorisées : l'immobilier (+9%), les financières (+10%), les utilities (+ 9.7% et l'énergie (+10%) profite de la hausse du pétrole.

Les secteurs sous performants se retrouvent au sein de la technologie (-4%, la demande est atone, sur les smartphones en particulier) ; la santé et la consommation de base restent en retrait en raison de leur profil défensif.

Au sein des énergie renouvelables, nous avons vendu Voltalia (défaut de communication) pour renforcer Grenergy. Nous avons constitué une ligne sur Technogym (matériel de sport) qui doit bénéficier de la bonne demande des salles de sport et des hôtels. Nous avons acheté Vusion Group (étiquettes électroniques), car nous anticipons de bons résultats liés au contrat avec Walmart. Nous avons pris des profits sur GTT en raison de la bonne performance du titre.

Les meilleures performances ont été réalisées sur Rovi (+9%) en raison de bons résultats annuels et l'obtention de la commercialisation d'un médicament aux Etats Unis ; El.En a indiqué des perspectives d'amélioration de ses marchés (+38%) ; Esker (+16%) a profité de recommandations positives après une année 2023 difficile ; Luve (+12.7%) a aussi dressé des perspectives plus favorables en raison de la fin du déstockage.

Les détracteurs ont été : Soitec (-29%, la reprise des marchés est décalée (smartphone) et le premier semestre sera en baisse), Sesa (-10%, CA de fin d'année décevant), Dermapharm (-11%), TFF (-7%).

L'inflation se normalise tandis que la croissance économique ne cesse de surprendre positivement. Bien que cela retarde légèrement les premières baisse des taux des banques centrales, le scénario d'un atterrissage en douceur ne cesse de se renforcer. Ainsi, les petites capitalisations, plus agiles et dynamiques en face de reprise économique devraient surperformer, surtout maintenant que les prévisions de coût de la dette sont revues en baisse.



## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### INDICATEUR DE COMPARAISON

La gestion du Fonds n'est pas liée à un indicateur de référence particulier. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Toutefois, uniquement à titre indicatif, l'utilisation d'un indicateur de comparaison peut constituer un élément d'appréciation de la performance.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.

**Natixis Intérépargne** : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

**Natixis Investment Managers International** : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



## SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME Part CO

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA ACTIONS EURO PME lequel a pour objectif de gestion de surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance.

### FCPE N°7297

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 101.81  
Valeur liquidative en € : Part CO 12.24822

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



#### INDICATEUR DE COMPARAISON(1)

100% MSCI Micro EMU DNR

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Actions de pays de la zone euro

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques actions / petites et moyennes capitalisations / gestion discrétionnaire / perte en capital / taux / liquidité / change / durabilité

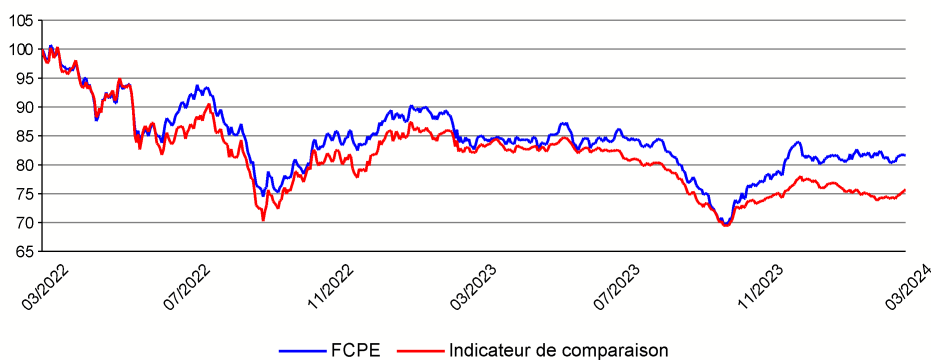
**FRAIS COURANTS:** 1.70%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

| Durée                                                 | 1 mois     | Depuis le  | 1 an       | 3 ans | 5 ans | Création   |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|------------|-------|-------|------------|
| Depuis le                                             | 29/02/2024 | 29/12/2023 | 31/03/2023 |       |       | 22/03/2022 |
| Performance du FCPE                                   | 0.60%      | -2.69%     | -3.88%     | -     | -     | -18.35%    |
| Performance de l'indicateur de comparaison            | 1.80%      | -2.55%     | -8.84%     | -     | -     | -24.19%    |
| Écart de performance                                  | -1.21%     | -0.14%     | 4.97%      | -     | -     | 5.85%      |
| Performance annualisée du FCPE                        | NS         | NS         | NS         | -     | -     | -9.55%     |
| Performance annualisée de l'indicateur de comparaison | NS         | NS         | NS         | -     | -     | -12.82%    |
| Écart de performance                                  | NS         | NS         | NS         | -     | -     | 3.27%      |
| Volatilité du FCPE                                    | NS         | NS         | 11.61%     | -     | -     | 15.21%     |
| Volatilité de l'indice de comparaison                 | NS         | NS         | 7.34%      | -     | -     | 15.28%     |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

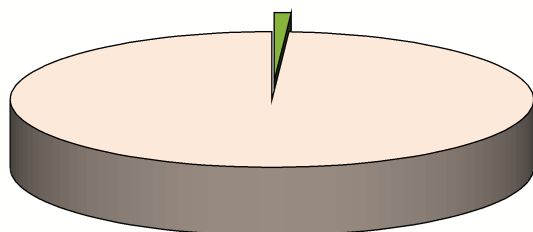
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 22/03/2022)



### PERFORMANCES CALENDAIRES

|                                            | 2023   | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|--------------------------------------------|--------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Performance du FCPE                        | -0.45% |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Performance de l'indicateur de comparaison | -2.61% |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Écart de performance                       | 2.16%  |      |      |      |      |      |      |      |      |      |

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Monétaire & Liquidités 1.03% □ Actions PME 98.86%

### EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

|                                    | Répartition* | Dérivés | Exposition** |
|------------------------------------|--------------|---------|--------------|
| <b>Actions</b>                     | 98.97%       | 0.00%   | 98.97%       |
| <b>Monétaires &amp; Liquidités</b> | 1.03%        | 0.00%   | 1.03%        |
|                                    | 100.00%      | 0.00%   | 100.00%      |

\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

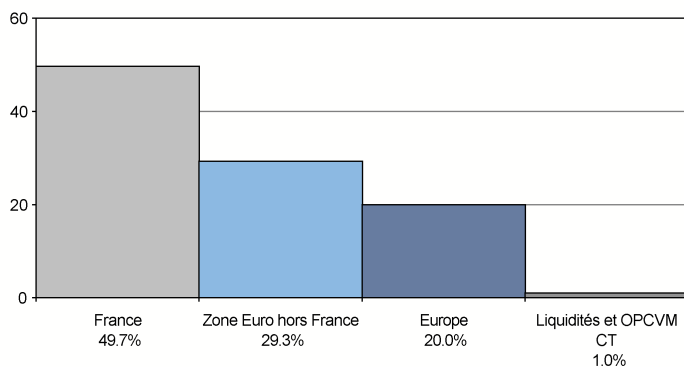
(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ACTIONS EUROPÉENNES



## PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

|              |                                     |       |
|--------------|-------------------------------------|-------|
| ES0157261019 | LABORATORIOS FARMACEUTICOS R SQ EUR | 4.61% |
| FR0011726835 | GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA FP EUR  | 4.06% |
| FR0000039620 | MERSEN FP EUR                       | 3.11% |
| IT0003549422 | SANLORENZO SPA/AMEGLIA IM EUR       | 2.92% |
| FR0012882389 | EQUASENS FP EUR                     | 2.78% |
| FR0000065484 | LECTRA FP EUR                       | 2.76% |
| FR0013227113 | S.O.I.T.E.C. FP EUR                 | 2.44% |
| FR0013295789 | TFF GROUP FP EUR                    | 2.32% |
| IT0005107492 | LU-VE SPA IM EUR                    | 2.26% |
| IT0005453250 | EL.EN. SPA IM EUR                   | 2.23% |

## COMMENTAIRE DE GESTION

Après la pause de février, les petites valeurs sont reparties à la hausse en mars avec un gain de 4,62% de l'indice MSCI small cap Emu. Cette forte hausse mensuelle s'explique de manière générale par des publications annuelles positives des entreprises ainsi qu'un discours optimiste des managements sur l'année 2024. Les taux restent globalement stables en Europe et aux Etats-Unis tandis que les chiffres d'activité économique continuent d'être résilients aux USA et s'améliorent légèrement en Europe (sur les services). Les marchés actions sont rassurés de la perspective d'une baisse des taux de la BCE à la fin du semestre, alimentée par les déclarations de Mme Lagarde.

Dans ce contexte, les valeurs sensibles à la baisse des taux sont favorisées : l'immobilier (+9%), les financières (+10%), les utilities (+ 9.7% et l'énergie (+10%) profite de la hausse du pétrole.

Les secteurs sous performants se retrouvent au sein de la technologie (-4%, la demande est atone, sur les smartphones en particulier) ; la santé et la consommation de base restent en retrait en raison de leur profil défensif.

Au sein des énergie renouvelables, nous avons vendu Voltalia (défaut de communication) pour renforcer Grenergy. Nous avons constitué une ligne sur Technogym (matériel de sport) qui doit bénéficier de la bonne demande des salles de sport et des hôtels. Nous avons acheté Vusion Group (étiquettes électroniques), car nous anticipons de bons résultats liés au contrat avec Walmart. Nous avons pris des profits sur GTT en raison de la bonne performance du titre.

Les meilleures performances ont été réalisées sur Rovi (+9%) en raison de bons résultats annuels et l'obtention de la commercialisation d'un médicament aux Etats Unis ; El.En a indiqué des perspectives d'amélioration de ses marchés (+38%) ; Esker (+16%) a profité de recommandations positives après une année 2023 difficile ; Luve (+12.7%) a aussi dressé des perspectives plus favorables en raison de la fin du déstockage.

Les détracteurs ont été : Soitec (-29%, la reprise des marchés est décalée (smartphone) et le premier semestre sera en baisse), Sesa (-10%, CA de fin d'année décevant), Dermapharm (-11%), TFF (-7%).

L'inflation se normalise tandis que la croissance économique ne cesse de surprendre positivement. Bien que cela retarde légèrement les premières baisse des taux des banques centrales, le scénario d'un atterrissage en douceur ne cesse de se renforcer. Ainsi, les petites capitalisations, plus agiles et dynamiques en face de reprise économique devraient surperformer, surtout maintenant que les prévisions de coût de la dette sont revues en baisse.



## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### INDICATEUR DE COMPARAISON

La gestion du Fonds n'est pas liée à un indicateur de référence particulier. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Toutefois, uniquement à titre indicatif, l'utilisation d'un indicateur de comparaison peut constituer un élément d'appréciation de la performance.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.
- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.
- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.

**Natixis Intérépargne** : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

**Natixis Investment Managers International** : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

**Point préalable :** le fonds Sélection DNCA Actions Euro PME a été investi à hauteur de 99.77% en moyenne au cours de la période de référence dans son fonds maître DNCA Actions Euro PME.

Les informations fournies ci-dessous concernent donc le fonds maître.

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : Sélection DNCA Actions Euro PME  
Identifiant d'entité juridique : 9695 00C6R1DXGC6W15 72

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_%

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 33.7% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## **Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Le compartiment a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

L'équipe de gestion du compartiment s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le stock picking a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil propriétaire ABA, avec une approche « best in universe » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le compartiment n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

### **● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par le compartiment pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (Above and Beyond Analysis) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le compartiment est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO<sub>2</sub>/M\$ investi) du portefeuille du compartiment.
- Intensité carbone : (t CO<sub>2</sub>/m\$ de revenus) du portefeuille du compartiment.
- La proportion du portefeuille du compartiment investi dans la liste des « Worst Offenders » tenue par la société de gestion ; cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de l'équipe ISR, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés au 28/03/2024**

| Indicateurs de durabilité                            | Performance des indicateurs de durabilité |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Note Responsabilité ABA                              | 5,11/10                                   |
| Exposition à la transition vers une économie durable | 21,85% du chiffre d'affaires              |
| % Exposition aux ODD                                 | 21,85% du chiffre d'affaires              |
| Empreinte carbone                                    | 276                                       |
| Intensité carbone                                    | 572                                       |
| % dans la liste des « Worst Offenders »              | 0%                                        |

### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Les données 2023 et 2024 ne sont pas comparables puisque ces dernières sont calculées sur une base trimestrielle.

Au titre de l'exercice, la note de responsabilité d'entreprise est en très légère baisse (-0.24 points) sur la période et respecte l'engagement minimum (2/10). Cette stabilité s'explique par une stratégie globale restée inchangée, ainsi qu'une relativement faible rotation du portefeuille.

L'exposition aux transitions durables a beaucoup augmenté (+9 points). Ce résultat s'explique principalement par un poids plus important alloué aux sociétés ayant une exposition aux transitions durables plus importante que la moyenne, ainsi que par l'amélioration de la transparence des entreprises.

L'intensité carbone et l'empreinte carbone n'étaient pas disponibles lors du précédent exercice.

Aucune société appartenant à la liste Worst Offender n'est présente dans le portefeuille.

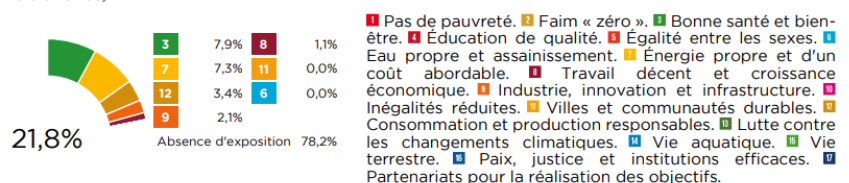
### Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables du compartiment étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).
- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.
- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

**Exposition aux ODD**  
(% de chiffre d'affaires)



***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les principales incidences négatives (« PAI ») des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrées dans la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Tableau 1 de l'Annexe 1 des RTS SFDR) et ont pu conduire à un déclassement de la notation ABA en dessous de la notation minimale.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en oeuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : la Société de gestion a exclu progressivement les sociétés impliquées dans les activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;
- Armes controversées : les émetteurs étaient exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion ;
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs coupables de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies étaient intégrés dans la liste des « Worst Offenders » de la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles.

Au 28 mars 2024, aucune violation n'a été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels n'était incluse dans le portefeuille de la société de gestion.

Aucune violation des différents indicateurs du « Do Not Significantly Harm » n'a été constatée en 2023. Ainsi, le fonds a respecté la politique d'exclusions mise en place au niveau maison mais aussi sa propre politique d'exclusion (cf. politique d'exclusion). Aucune controverse sévère n'a été observée sur les sociétés en portefeuille. L'ensemble des titres en portefeuille respecte la note de responsabilité minimale qui inclut les PAI et l'impact des controverses.

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

L'utilisation des 14 PAI (Principal Adverse Impacts ou Principales Incidences Négatives) obligatoires et des 3 PAI facultatifs a contribué à l'établissement d'une note de responsabilité d'entreprise. Une note minimale de 2 sur 10 est conforme à l'approche DNSH (Ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux ou environnementaux) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10 - Violation UNGC et PAI 14 - Armes controversées).

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations ont été défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA. Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) ont été exclus du portefeuille via la liste « Worst Offenders » après analyse interne. L'approche interne décrite ci-dessous a permis à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité Suivi Investissement Durable. Dès lors ces entreprises ont été intégrées dans une liste d'exclusion « Worst Offenders », interdites à l'investissement.

**Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion a utilisé les données de fournisseurs de données externes pour :

1. Extraire les sociétés avec des alertes « Norms based » ;
2. Filtrer les sociétés non pertinentes ;
3. Analyser qualitativement les infractions un sein du comité Suivi Investissement Durable ;
4. Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste « Worst Offenders ».

Les investissements durables ont donc été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Pour les émetteurs privés, le compartiment a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise ;
- La société de gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.

## Principales Incidences Négatives (PAI / Principal Adverse Impacts)

| PAI                                                                                                         | Unité                                        | Fonds      |         | Ind. de réf. |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------|---------|--------------|--------|
|                                                                                                             |                                              | Couverture | Valeur  | Couverture   | Valeur |
| PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1                                                                | T CO <sub>2</sub>                            | 69%        | 4 184   | 9%           | 6      |
| PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2                                                                | T CO <sub>2</sub>                            | 69%        | 2 708   | 9%           | 3      |
| PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3                                                                | T CO <sub>2</sub>                            | 72%        | 80 588  | 9%           | 82     |
| PAI Corpo 1T - Émissions de GES totale                                                                      | T CO <sub>2</sub>                            | 69%        | 84 077  | 9%           | 91     |
| PAI Corpo 2 - Empreinte carbone                                                                             | T CO <sub>2</sub> /millions d'euros investis | 69%        | 276     | 9%           | 60     |
| PAI Corpo 3 - Intensité de GES                                                                              | T CO <sub>2</sub> /EUR million sales         | 74%        | 572     | 20%          | 709    |
| PAI Corpo 4 - Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles     |                                              | 4%         | 4%      | 0%           | 0%     |
| PAI Corpo 5 - Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable                              |                                              | 45%        | 77%     | 6%           | 84%    |
| PAI Corpo 6_TOTAL - Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique NACE           | GWh / EUR million sales                      | 53%        | 0,2     | 7%           | 0,5    |
| PAI Corpo 7 - Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité |                                              | 0%         | 0%      | 0%           | 0%     |
| PAI Corpo 8 - Rejets dans l'eau                                                                             | T Water Emissions                            | 0%         |         | 0%           |        |
| PAI Corpo 9 - Ratio de déchets dangereux ou radioactifs                                                     | T Hazardous Waste                            | 35%        | 230 408 | 1%           | 82 548 |
| PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE                                                        |                                              | 72%        | 0%      | 9%           | 0%     |
| PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE                             |                                              | 71%        | 37%     | 9%           | 5%     |
| PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé                                              |                                              | 11%        | 9%      | 0%           | 0%     |
| PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance                                                    |                                              | 72%        | 41%     | 9%           | 39%    |
| PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées                                                         |                                              | 72%        | 0%      | 10%          | 0%     |
| PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau                                                                      | m <sup>3</sup> /EUR mln sales                | 4%         | 4       | 0%           | 0      |
| PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau                                                                        |                                              | 4%         | 0%      | 0%           |        |
| PAI Corpo OPT_3 - Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies      |                                              | 33%        | 43      | 3%           | 0      |

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

| Investissements les plus importants | Secteur                               | % d'actifs | Pays     |
|-------------------------------------|---------------------------------------|------------|----------|
| Laboratorios Farmaceuticos Rovi SA  | Santé                                 | 4.62       | Espagne  |
| Gaztransport Et Technigaz SA        | Énergie                               | 4.06       | France   |
| Mersen SA                           | Biens et services industriels         | 3.12       | France   |
| Sanlorenzo SpA/Ameglia              | Produits et services de consommation  | 2.92       | Italie   |
| Equasens                            | Technologie                           | 2.78       | France   |
| Lectra                              | Technologie                           | 2.76       | France   |
| SOITEC                              | Technologie                           | 2.44       | France   |
| TFF Group                           | Biens et services industriels         | 2.33       | France   |
| LU-VE SpA                           | Bâtiment et matériaux de construction | 2.27       | Italie   |
| El.En. SpA                          | Santé                                 | 2.23       | Italie   |
| Sesa SpA                            | Technologie                           | 2.23       | Italie   |
| Puulo Oyj                           | Distribution                          | 2.02       | Finlande |
| Seche Environnement SA              | Services aux collectivités            | 1.91       | France   |
| FinecoBank Banca Fineco SpA         | Banques                               | 1.88       | Italie   |
| SOL SpA                             | Chimie                                | 1.87       | Italie   |

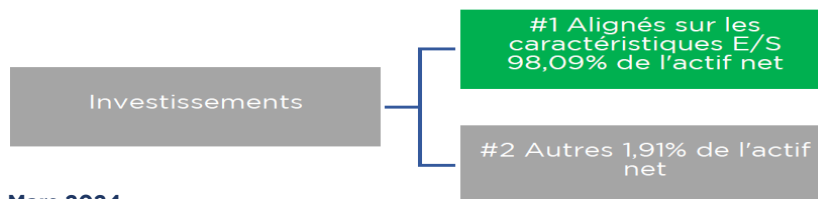
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 28 mars 2024

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

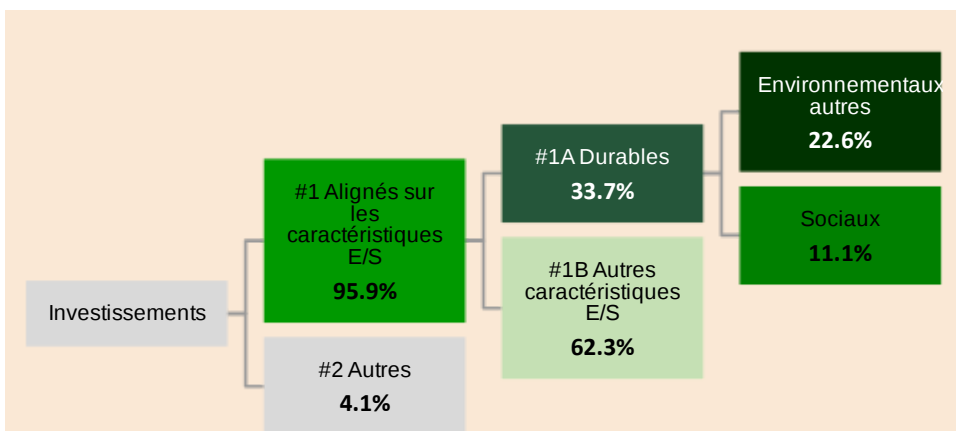
Au 28 mars 2024, le fonds a investi 95,9% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 33,7% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables. La partie restante du portefeuille d'investissement du Fonds (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, détenus à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

Mars 2023



Mars 2024



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

| Investissements                      | %     |
|--------------------------------------|-------|
| Technologie                          | 31.21 |
| Santé                                | 16.39 |
| Biens et services industriels        | 13.59 |
| Produits et services de consommation | 9.31  |
| Énergie                              | 5.05  |

| Investissements                       | %    |
|---------------------------------------|------|
| Bâtiment et matériaux de construction | 4.43 |
| Services aux collectivités            | 4.04 |
| Distribution                          | 2.96 |
| Banques                               | 1.88 |
| Chimie                                | 1.88 |
| Services financiers                   | 1.44 |
| Automobiles et équipementiers         | 1.40 |
| Voyages et loisirs                    | 1.33 |
| Agroalimentaire, boisson et tabac     | 1.14 |
| Télécommunications                    | 1.11 |
| Immobilier                            | 1.05 |
| Médias                                | 0.95 |

La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au titre de l'exercice 2023, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxinomie.

DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

#### ● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE <sup>1</sup> ?**

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la

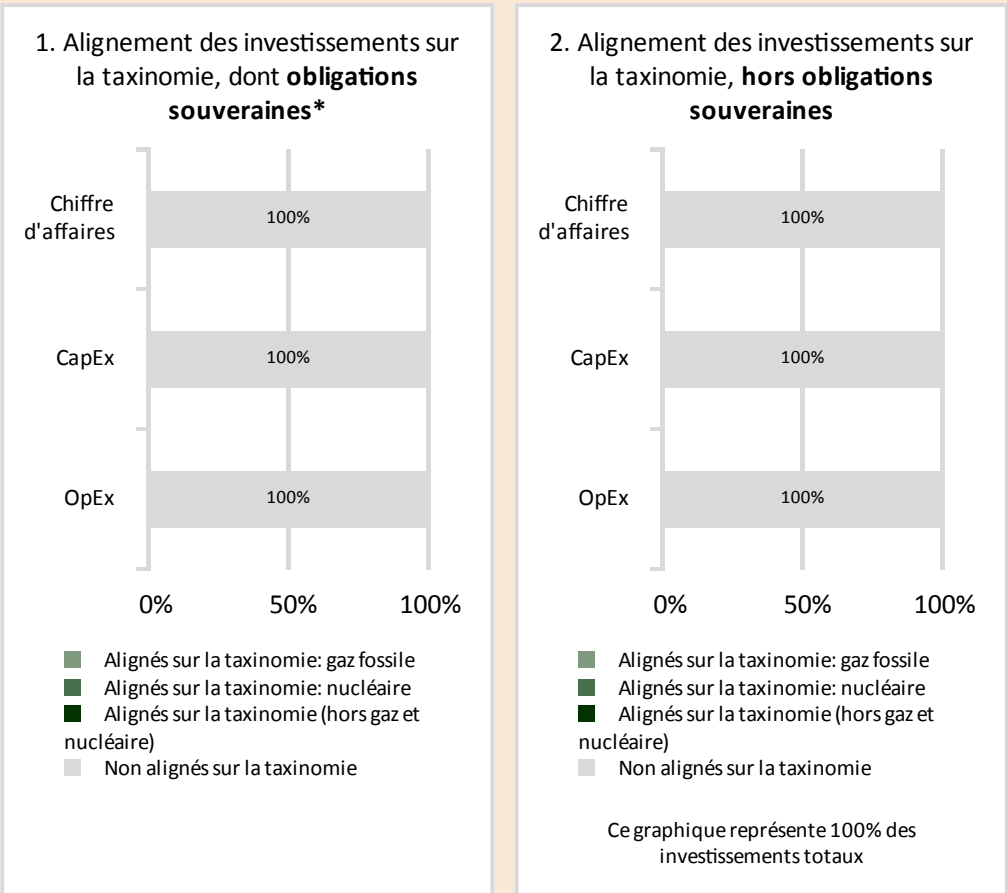
réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**  
Non applicable
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**  
Non applicable

produit financier a investi.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment a investi 22,6% de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxinomie (étant donné le manque de données sur la taxinomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE).



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le compartiment a investi 11,1% de son actif net dans des actifs qualifiés « d'investissements durables » avec un objectif social.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le compartiment pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du compartiment ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

De façon synthétique, le processus d'investissement se décomposait en 3 étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ;
- L'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

La notation ABA est un outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise qui permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.) ;
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;

- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles) ;
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (« Worst Offenders »). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la Task force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et la Task-force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Au titre de l'exercice, l'ensemble des sociétés en portefeuille affiche une bonne gouvernance avec un seuil minimal respecté et n'ont pas causé de préjudice important comme mentionné plus haut dans la section «DNSH». La contribution positive aux Objectifs du Développement Durable s'est fortement améliorée à travers différents éléments :

- Conviction sur des sociétés avec un chiffre d'affaires qui contribue de façon importante à la transition (exemple : Laboratorios Farmaceuticos Rovi SA >90%, Séché Environnement >66%).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'indice de référence choisit n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable



**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38